

***GROUPE DMS
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
2007
ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2007***

Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2008, en application de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent document de référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2005. Le document de référence 2006 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28/06/2007 sous le numéro D.07-0664. Le document de référence 2005 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13/06/2006 sous le numéro D.06-0558 ; une actualisation de ce document de référence a été déposée auprès de l'AMF le 24/08/2006 sous le numéro D.06-0558-A01.

1	PERSONNES RESPONSABLES	5
1.1	Responsable du document de référence	5
1.2	Attestation du document de référence contenant le rapport financier annuel.....	5
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	6
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	6
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	6
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	7
4	FACTEURS DE RISQUE	7
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....	8
5.1	Historique et évolution de la société	8
5.2	Evolution boursière	9
6	APERCU DES ACTIVITES	9
6.1	Principales activités et principaux produits	9
6.2	Principaux marchés	14
7	ORGANIGRAMME.....	18
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	19
8.1	Principales Immobilisations corporelles	19
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles.....	19
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	20
9.1	Rapport de gestion.....	20
9.2	Annexes au rapport de gestion.....	48
9.3	Tableau des résultats des 5 dernières exercices.....	54
9.4	Rapport du Président sur le contrôle interne.....	55
10	TRESORERIE ET CAPITAUX.....	61
10.1	Informations sur les capitaux propres	61
10.2	Flux de trésorerie.....	61

11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	61
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES.....	61
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	61
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	61
15	REMUNERATION ET AVANTAGES.....	62
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION...	62
17	SALARIES.....	63
17.1	L'évolution de la masse salariale.....	63
17.2	effectif moyen du Groupe DMS.....	63
17.3	Participation des salariés.....	64
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	64
18.1	Actionnaires non membres d'un organe d'administration	65
18.2	Actionnaires disposant de droits de vote doubles.....	65
18.3	Changement du contrôle	65
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTEES	65
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	66
20.1	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	66
20.2	Comptes sociaux de la société DMS	93
20.3	Vérification des informations financières historiques	114
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	120
	RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION	120
	COMPTABLE ET FINANCIERE	120
	EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007	120
	MONTPELLIER, LE 30 AVRIL 2008.....	120
20.4	Honoraires des commissaires aux comptes.....	121

20.5	Politique de distribution des dividendes	121
20.6	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	121
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	122
21.1	Capital Social	122
21.2	Informations concernant les BSAR (Bons de Souscription d'Actions Remboursables)	122
21.3	Acte constitutif et statuts	124
22	CONTRATS IMPORTANTS	129
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	129
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	129
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	129

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Antoine RABASTE, Président du Conseil d'Administration

Prise en compte

1.2 ATTESTATION DU DOCUMENT DE REFERENCE CONTENANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 20 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en page 114 dudit document, qui contiennent des observations. »

Antoine Rabaste, le 30 avril 2008.

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES

Représentée par Monsieur Gérard JEANNET
Horizon 21 – Le Millénaire, 650 rue Louis Lépine
34000 MONTPELLIER

Nommé le 28 juin 2004 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle à tenir dans l'année 2010 et appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

La société CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code du commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

La SELARL Donnadiou Dehors Alvarez (DDA)

Représenté par Monsieur Michel DEHORS
Membre du groupe Audit Sud Conseil - 2040 Avenue du Père Soulas
34 093 MONTPELLIER CEDEX 5

Nommée le 5 septembre 2006 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La société SELARL Donnadiou Dehors Alvarez n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code du commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Jean-Jacques PERRIN

1, rue du Bourbonnais
53940 SAINT BERTHEVIN

Nommé le 28 juin 2004 pour la même durée que la société CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES.

Monsieur Jean Jacques PERRIN n'a vérifié aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233 – 16 du Code du Commerce. Il a déclaré accepter ses fonctions.

La Société AXIOME AUDIT

Représenté par Monsieur Frédéric CARROBE
Membre du Réseau Différence

Le Triade - Bât 3 - 215, Rue Samuel Morse
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Nommée le 5 septembre 2006 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

La Société AXIOME AUDIT n'a vérifié aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233 - 16 du Code du Commerce. Il a déclaré accepter ses fonctions.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Total actif	26 824	23 900
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	14 116	9 123
Intérêts minoritaires	167	111
Total capitaux propres	14 283	9 234
Produits des activités ordinaires	31 352	25 653
Résultat opérationnel	2 110	-552
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 024	-875
Part des minoritaires	19	2
Résultat net consolidé part du groupe	2 005	-877
Résultat de base par action (en euros)	0.23	-0,11
Résultat dilué par action (en euros)	0.18	-0,08

4 FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les risques décrits dans le présent chapitre ainsi que l'ensemble des autres informations contenues dans le présent document de référence. Leur attention est attirée sur le fait que les risques décrits ci-dessous ne sont pas les seuls susceptibles d'affecter la situation du Groupe. D'autres risques non identifiés à ce jour, ou considérés comme non significatifs par le Groupe pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Voir le paragraphe 9.1.3.7 ci-dessous.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 *La raison sociale et nom commercial*

Diagnostic Medical Systems (DMS)

5.1.2 *Le lieu et le numéro d'enregistrement*

DMS est référencé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro Montpellier B 389 873 142 Code APE : 2660Z.

5.1.3 *La date de constitution et la durée de vie*

La date de création est le 21 janvier 1993 et la durée de la société est fixée à quatre-vingt neuf années à compter de son immatriculation au registre de commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 *Le siège social et la forme juridique*

Diagnostic Medical Systems

Parc de la Méditerranée

District de Montpellier

34470 Montpellier

Tel : 04 67 50 49 00

Fax : 04 67 50 49 09

DMS est une Société Anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions des articles L225-1 à L225-257, L242-1 à L242-30 du Code de Commerce (Livre deuxième "des sociétés commerciales et des GIE") et des articles D 58 à D 201 du décret N°67-236 du 23 mars 1967 (sociétés commerciales).

5.1.5 *Les événements importants dans le développement des activités*

1993 : Création de DMS à Montpellier

1994 : DMS se lance sur le marché de l'ostéodensitométrie à ultrasons : Ubis 5000

1995 : DMS lance une nouvelle gamme d'ostéodensitomètres à rayons X

1996 : Initiation du projet Lexxos : développement d'un ostéodensitomètre révolutionnaire bi-dimensionnel

1997 : Signature d'un contrat d'exclusivité avec le CEA/Leti pour le développement du projet Lexxos

1998 : Introduction de DMS au Nouveau Marché de la Bourse de Paris

1999 : DMS rachète la filiale Apelem et ses technologies

2000 : DMS rachète les filiales LTR et Merix

2001 : Lancement du Lexxos à l'international et (Autorité Mise sur le Marché) AMM aux USA de l'Ubis 5000

2001 : Lancement commercial du détecteur Paladio

2003 : Lancement de la nouvelle ligne de production "Optima Series"

2004 : Création du nouveau logiciel du Lexxos et AMM du Lexxos au Canada

2004 : DMS a réalisé une augmentation de capital qui lui a permis de lever 5.889.770 euros par la création de 1.132.648 nouvelles actions à 5,20 euros par action.

2005 : Lancement du Lexxos 2ème génération

2006 : Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission de 4 591 490 actions nouvelles (ABSAR) au prix de 1,80 € par action, soit un montant de global de 8 264 682 € et une prime d'émission de 3 673 192 €.

2007 : Augmentation de capital par exercice de BSAR A, B et stock options de 722 504 € et 2 167 512 € de prime d'émission soit un total de 2 890 016 €.

5.2 EVOLUTION BOURSIERE

Voir le paragraphe 9.1.3.8 ci-dessous.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES ET PRINCIPAUX PRODUITS

6.1.1 *Les activités du groupe : le diagnostic de l'ostéoporose et de la radiologie*

Le groupe DMS conçoit, produit et commercialise des appareils d'imagerie médicale qui interviennent sur deux marchés – celui de la radiologie à travers sa filiale Apelem et celui du diagnostic de l'ostéoporose.

Les produits du groupe DMS touchent non seulement le marché des hôpitaux, cliniques et radiologues, mais aussi celui des médecins spécialistes concernés par ces appareils de diagnostic (rhumatologues, orthopédistes, gynécologues...), voire celui des généralistes. À terme, les spécialistes principalement visés par DMS sont les radiologues.

6.1.1.1 **L'ostéoporose**

L'os est un organe dynamique, soumis à un processus continu de résorption et de reconstitution. L'ostéoporose est un état caractérisé par un déséquilibre de ce processus lorsque la résorption excède la reconstitution. La masse et la densité osseuses s'en trouvent diminuées, avec pour conséquence un risque accru de fracture.

L'ostéoporose est une maladie qui se développe silencieusement et frappe plutôt les femmes après la ménopause. Il est estimé que dans le monde 300 millions de personnes, dont 80 % de femmes, souffriraient d'ostéoporose ou sont à risque. Les chiffres sur l'ostéoporose sont assez impressionnants. Rien qu'aux Etats-Unis, cette maladie serait la cause de plus de 1,6 millions de fractures par an, dont les coûts directs en soins médicaux sont évalués à 18 milliards de dollars par an. (source : National Osteoporosis Foundation www.nof.org) En Europe les fractures dues à l'ostéoporose sont estimées à 3,79 millions d'Euros par an. Le coût de ces fractures s'élève à 31,7 milliards d'Euros chaque année et les experts estiment que ce chiffre atteindra 76,7 milliards d'Euros à l'horizon 2050 (source : International Osteoporosis Foundation www.osteofound.org).

6.1.1.1.1 *Les traitements contre l'ostéoporose*

Jusqu'à une période récente, l'ostéoporose était considérée comme une conséquence inévitable et incurable du vieillissement. Dans les pays économiquement développés, le vieillissement généralisé de la population et l'attention portée à la santé de la femme ont toutefois conduit la recherche médicale à développer des traitements contre l'ostéoporose. Alors qu'il n'existe toujours pas de remède, il existe aujourd'hui plusieurs traitements préventifs pour lutter contre la maladie. Des règles d'hygiène de vie courante, telles qu'un régime alimentaire riche en calcium et en vitamine C et une activité physique régulière aident à garder des os en bonne santé. Il existe également les traitements médicamenteux qui peuvent être prescrits pour prévenir les fractures, quand la densité de l'os atteint un niveau critique. Par exemple, en septembre 1995, la Food and Drug Administration (FDA) américaine a approuvé le médicament Fosamax, des laboratoires Merck, contre l'ostéoporose établie chez les femmes ménopausées. Ce médicament est aujourd'hui autorisé dans plus de quarante pays et consommé par plus de 2 millions de personnes dans le monde. On peut également citer Boniva, Actonel, Miacalcin, Forsteo, et Reclast. Ce marché est en pleine croissance, et compte parmi ses acteurs les grands groupes pharmaceutiques : Sanofi-Aventis, Johnson & Johnson, Eli Lilly, GlaxoSmithKline, Proctor & Gamble, Novartis...

6.1.1.1.2 Le diagnostic de l'ostéoporose et les technologies d'ostéodensitométrie

Le seul moyen de lutte contre les effets de l'ostéoporose étant la prévention, la détection précoce est un facteur primordial dans le traitement de cette maladie. La détection est souvent compliquée par le fait que l'ostéoporose soit une maladie silencieuse, qui progresse sans que la patiente n'en soit consciente. C'est pourquoi le besoin de diagnostiquer, de dépister, ainsi que de suivre les patients, est en croissance. Il s'agit d'évaluer la densité osseuse et la rigidité de la microarchitecture de l'os.

Les technologies utilisées dans le dépistage de l'ostéoporose se divisent en deux familles : les rayons X et les ultrasons. Parmi ces deux technologies, on distingue deux types d'appareillage :

- les ostéodensitomètres multisites ou " corps entier ", qui sont basés exclusivement sur la technologie des rayons X. Ils peuvent mesurer la densité de n'importe quel os du corps humain, en fonction du calibre choisi.
- les ostéodensitomètres monosites ou périphériques, qui peuvent être à rayons X ou à ultrasons. Ils ne mesurent, quant à eux, que la densité de l'os du calcanéum (talon), de l'avant bras ou de la main.

Le tableau suivant résume les technologies et les types d'appareillage.

<u>Ostéodensitomètres Monosites</u>	<u>Ostéodensitomètres Multisites / Corps entier</u>
Ultrason, Rayons X	Rayons X

La performance d'un ostéodensitomètre est caractérisée par:

- la reproductibilité des mesures;
- la sensibilité du point de vue du diagnostic, c'est à dire la capacité à bien discerner les individus sains, de ceux atteints d'ostéoporose.

La technologie par rayons X

Différents moyens d'analyse non invasifs de la masse osseuse ont été mis au point depuis les années 60. Tous ces appareils étaient, jusqu'au début des années 90, fondés sur l'utilisation des rayons X ou rayons Y. Ils ont ainsi permis d'aller au-delà des interprétations subjectives qui pouvaient survenir à partir de radiographies classiques, en apportant des mesures quantitatives précises sur la masse osseuse.

La technologie la plus répandue sur les ostéodensitomètres est appelée DXA (Dual X-ray Absorptiometry). Cette technologie est basée sur l'utilisation d'une « double énergie », c'est-à-dire sur deux niveaux d'énergie différents - l'énergie haute et basse. Une " double " émission de rayons X permet de discriminer les tissus osseux des tissus mous, de façon extrêmement précise. L'analyse du tissu osseux seul est ensuite obtenue par l'utilisation d'un algorithme de calcul.

Plusieurs types de technologie DXA peuvent être utilisées sur les ostéodensitomètres.

Le premier type apparu sur le marché fut le « Pencil Beam ». Il consiste à balayer la zone visée en longueur et en largeur (cf. **Figure 1**). La technologie « Pencil Beam » est la technologie de référence pour les appareils DXA, tous les fabricants d'ostéodensitomètres comptent cette technologie parmi leur gamme d'appareils. Le deuxième type, le « Fan-Beam » permet un examen plus rapide que le « Pencil Beam » (cf. **Figure 2**). Les appareils « Fan Beam » scannent le patient avec une sorte de rideau de rayons x et non plus seulement avec un faisceau simple et étroit. Le temps de mesure s'en trouve donc amélioré notablement et devient dans la plupart des cas inférieur à une minute. Néanmoins, cette technologie comporte des désavantages : une reproductibilité à peine supérieure voire inférieure au Pencil Beam, une dose ionisante émise très importante et un coût élevé.

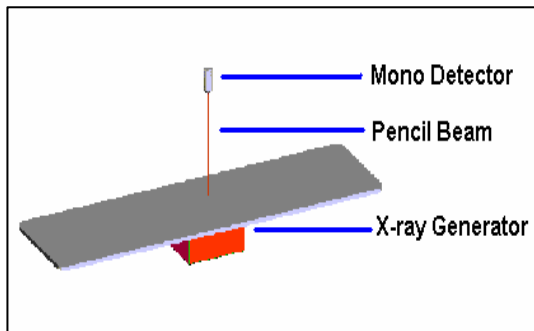


Figure 1: Technologie Pencil Beam

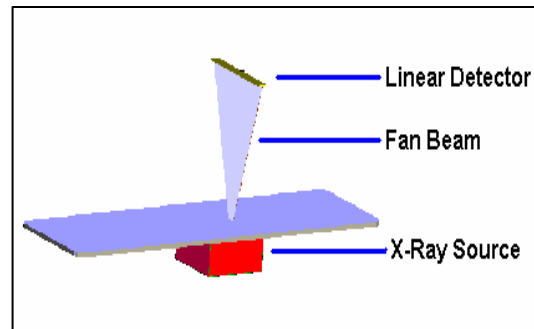


Figure 2 : Technologie Fan Beam

Mesurer la densité de l'os est bien entendu fondamental pour l'étude de sa solidité, mais malgré leur corrélation logique, il ne faut pas perdre de vue que l'objectif d'un diagnostic de l'ostéoporose est de mesurer la solidité de l'os et non sa densité. Et c'est sur ce point que la technologie des rayons x pourrait avoir atteint son seuil d'efficacité. En effet elle ne permet pas une observation de la microarchitecture de l'os, révélatrice de sa rigidité, aussi déterminante pour sa solidité que sa densité. L'os, en effet, n'est pas plein, et deux cubes de même taille, constitués de la même matière et avec des densités identiques ne résisteront pas forcément de la même façon aux chocs selon la répartition interne des masses (i.e. selon la répartition des pleins et des vides à l'intérieur des cubes).

La technologie des rayons X ne pourra pénétrer plus avant dans la définition de la microarchitecture osseuse qu'en irradiant fortement l'os, au-delà des seuils acceptables par l'organisme humain. Cette irradiation, même légère, peut dans certains cas, être contre-indiquée chez certains sujets et surtout être culturellement mal acceptée par certains pays comme le Japon et la Corée.

Précisons toutefois que les émissions de rayons X des ostéodensitomètres sont dix fois moins puissantes que celles des appareils de radiologie classique. Ces derniers "photographient" les parties internes du corps humain, alors que les ostéodensitomètres reconstruisent l'image de l'os et "cartographient" sa densité. Ils ne nécessitent pas de personnel manipulateur formé à la radioactivité du fait de son faible effet ionisant.

La technologie par ultrasons

Les appareils à ultrason et à rayons X sont complémentaires. Les appareils à ultrason s'adressent aux spécialistes qui souhaitent faire le dépistage de l'ostéoporose sans pour autant investir dans un appareil DXA à un prix plus élevé. En effet, les ostéodensitomètres à ultrasons présentent l'avantage d'être moins coûteux que les appareils à rayons x, et sont aisément transportables. Ils ne requièrent pas, bien entendu, de personnel manipulateur formé à la radioprotection, puisqu'ils ne présentent aucun danger vis à vis de l'organisme. Ces appareils s'adressent aux spécialistes tels que les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres, endocrinologues, médecins du sport et généralistes ainsi que les pharmacies ou les sociétés pharmaceutiques. Ces dernières s'intéressent à ce système pour promouvoir leurs médicaments.

La plupart des matériels utilisent la technologie d'atténuation du signal ultrasonique et mesurent ce qui est communément appelé la BUA (Broadband Ultrasound Attenuation) ainsi que la vitesse de propagation du signal (Speed Of Sound). Les plus performants (ceux qui fournissent une reconstruction de l'image de l'os) nécessitent cependant d'immerger la partie du corps à mesurer : ils ne permettent donc pas d'effectuer des mesures directes sur les sites à risque élevé de fracture comme le

bassin ou la colonne vertébrale. La plupart des appareils ultrason opèrent sur le calcaneum (talon). Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) bien qu'étant rarement le siège d'une fracture, le calcaneum est un excellent prédicteur de la fracture du col du fémur, de par son appartenance au type des os « trabéculaires » (os spongieux avec microcavités).

6.1.1.2 La radiologie

La radiologie est la spécialité médicale qui utilise l'imagerie pour faire du diagnostic. Elle est articulée autour de plusieurs techniques, sommairement présentées comme suit :

- Le **rayon X**, sur lequel repose la radiologie conventionnelle, est une technique banalisée et la plus répandue.
- La **scanographie** (ou **scanner**) est un procédé qui permet l'étude anatomique du corps humain, en effectuant des coupes transversales du corps à partir d'une source de rayon X.
- L'**échographie**, qui repose sur la réflexion des ultrasons, est utilisée en gynécologie et cardiologie, ainsi que pour l'étude des viscères.
- L'**Imagerie par Résonance Magnétique (IRM)** permet, grâce à l'utilisation de rayons ionisants et aux progrès de l'informatique et de la numérisation, de donner une carte anatomique et chimique avec transparence osseuse et de détecter ainsi les tumeurs.
- La **médecine nucléaire** est une technique de diagnostic permettant d'obtenir des images d'un organe après injection au patient d'un produit radioactif se fixant dans l'organe analysé et d'en étudier la fonctionnalité dans le temps. La mise en œuvre de cette technique nécessite un détecteur de rayonnement associé à un système mécanique (« gamma-caméra »), qui tourne autour du patient, ainsi qu'un ordinateur qui reconstruit une image de l'organe à partir des signaux transmis par la gamma-caméra.

Parmi ces techniques, le groupe DMS, s'est spécialisé dans les technologies basées sur les rayons X, soit la radiologie conventionnelle et la radiologie numérique.

6.1.2 Les produits du groupe DMS

6.1.2.1 Les ostéodensitomètres

Les ostéodensitomètres à ultrasons

L'**Ubis 5000** est un appareil monosite (l'examen s'applique toujours au même endroit : l'os du talon) qui utilise la technologie des ultrasons pour mesurer la densité de l'os. Pour ce faire, le signal passe à travers le pied qui est immergé dans l'eau, l'un des meilleurs conducteurs de l'ultrason. Après son lancement en 1996, l'Ubis 5000 a été le premier système disponible sur le marché de l'ultrason, à donner une image numérique de l'os.

En récompense pour sa technologie tout à fait innovante, l'Ubis 5000 a obtenu le prix Yves Rocard de la meilleure technologie de Sciences Physiques en 1997.

Ce produit s'adresse aux médecins tels que les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres, endocrinologues, médecins du sport et généralistes ayant besoin d'un système moins cher que les systèmes DXA (systèmes à rayons X) mais avec des résultats aussi précis. L'Ubis 5000, avec son image numérique, est donc l'appareil à ultrason le plus précis du marché.

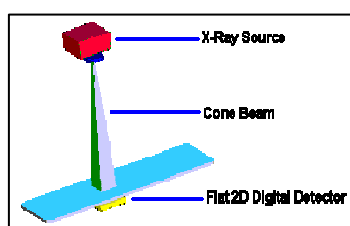
Les ostéodensitomètres à rayons X

Le **Challenger Envision** est un appareil DXA (Dual X-ray Absorptiometry) entrée de gamme qui a été mis sur le marché en 1997. Il est doté de la technologie « Pencil Beam » (un balayage de rayons X sur les axes horizontaux et verticaux, qui effectue une série de mesures de la densité osseuse). Il s'agit d'un appareil multi-site qui peut effectuer des examens du rachis, du col fémoral et de l'avant-bras, les principaux sites concernés par le diagnostic de l'ostéoporose. En 2006, la deuxième génération du Challenger Envision a été lancée. Cette nouvelle version est équipée d'un logiciel plus performant et plus ergonomique par rapport à ces concurrents. L'appareil est également disponible en version compacte (avec une table pliable) afin de répondre à tous les besoins en termes de compacité, facilité d'utilisation, précision et coût. Ce produit

s'adresse principalement aux cabinets privés de radiologie, de rhumatologie et, dans certains pays d'orthopédie et de gynécologie.

Le Statos est également un appareil DXA. Lancé en 2007, le Stratos se positionne comme un appareil moyenne gamme et représente 60% du marché mondial de l'ostéodensitométrie. En effet, c'est un appareil multi site, tout comme le Challenger Envision, qui offre également l'application corps entier. Il présente l'avantage majeur de pouvoir effectuer un examen de qualité, entre 60 et 90 secondes. Il répond aux exigences de tous les appels d'offres internationaux et permettra donc à DMS de se positionner sur de nouveaux marchés inaccessibles jusqu'à présent, et de conforter sa place sur les marchés historiques.

Le Lexxos est un appareil DXA haut de gamme qui a été mis sur le marché en 2001. Il est fondé sur l'idée du « diagnostic éclair », possible grâce à son innovation principale, le « Digital Flash Beam® ».



Technologie Digital Flash Beam

Cette technologie se caractérise par une numérisation de l'image en deux dimensions (l'état de l'art actuel n'offrant qu'une technique par balayage), elle permet de diviser par 20 le temps d'examen et propose une faible ionisation. Si les concurrents peuvent réaliser un tel examen en environ 45 secondes, le Lexxos peut le faire en 1,5 **secondes**. Sachant qu'un examen comprend en général 6 clichés, le gain de temps est très appréciable, à la fois pour le praticien et pour le patient. De plus, avec pour la première fois une résolution d'image de type quasi-radiologique, le Lexxos ouvre de nouvelles perspectives aux utilisateurs, en ajoutant la notion de qualification de l'os au diagnostic de l'ostéoporose.

Le tableau suivant résume bien l'avance technologique du Lexxos sur l'Etat de l'art actuel :

	Etat de l'art avant le Lexxos	Nouvelle Technologie DMS
Positionnement du patient	1 minute	5 secondes
Résolution de l'image	Bonne	Très Bonne / Radiologique
Dose de rayons X	Moyenne	Faible
Rapidité de l'examen	90 secondes	1,5 secondes

Source : DMS

Le Lexxos est destiné principalement aux hôpitaux, cliniques et cabinets de radiologie et de rhumatologie.

6.1.2.2 Le matériel de radiologie

La Baccara est une table télécommandée, lancée en 1999, qui dispose, dans sa version traditionnelle, d'un sélecteur (pour cassettes 18x24 à 36x43 cm) qui autorise des diagnostics précis et sûrs (divisions en 1/2/3/4 et 5 sur les grands formats de cassette). L'innovation majeure est que cet appareil peut être complété par les systèmes de numérisation Flash et Paladio (cf. les produits Flash et Paladio). En plus des examens classiques (gastro-intestinaux, urologie, pulmonaires, hystérogaphie, myélographie, lymphographie, radiographie du squelette, tomographie) la table de radiologie Baccara permet les explorations en angiographie, angiographie périphérique (stepping), phlébographie, procédures interventionnelles, vasculaires et non vasculaires.

La Paladio est un capteur numérique articulé autour d'un système de 4 caméras CCD haute résolution (4096 x4096 pixels) et d'un scintillateur breveté et optimisé pour une meilleure DQE (Efficacité Quantique de Détection). La chaîne d'images Paladio autorise une visualisation dynamique immédiate et un transfert des données vers un reprographe, une station de visualisation, un réseau d'imagerie, une base de données, etc.... Ses applications se trouvent dans la radiologie, la fluoroscopie, la tomographie et l'angiographie. Ce produit répond à une demande réelle des praticiens et ses avantages sont notamment l'économie du temps et de l'argent (élimination des cassettes ; débit patient plus important). Il a été mis sur le marché en 2001.

Le Flash tout comme le Paladio, est un système de numérisation d'images qui peut compléter une table de radiologie telle que la Baccara. Ces systèmes présentent l'avantage d'éliminer les cassettes et permettent d'accéder aux images instantanément et directement sur l'écran, pour le traitement de l'image et le diagnostic. Ce système a été mis sur le marché pour la première fois en 1995 et une nouvelle version a été lancée en 2003.

6.1.2.3 Les autres produits : le Doppler

L'Explorer. Bénéficiant de plus de 20 ans d'expérience dans le domaine du doppler, l'équipe de DMS, en étroite collaboration avec de grands instituts de recherche, a développé un appareil à la pointe de la technologie doté de spécificités innovantes. Il a été commercialisé en 1993, et il a depuis connu des avancées technologiques constantes afin d'assurer sa place sur le marché.

6.1.2.4 Les nouveaux produits

Da Vinci est une gamme de produits lancée en 2007. Il s'agit de statifs de radiologie, de détecteurs numériques équipés d'un détecteur Trixell (Trixell est une joint-venture entre Thales Electron Devices, Philips Medical Systems et Siemens Medical Solutions). Cette gamme permet de réaliser principalement des examens pulmonaires ou osseux. La gamme da Vinci complète l'offre digitale du groupe DMS et s'adresse à 85% du marché numérique mondiale de la radiologie.

Baccara dRF est un concept innovant qui propose l'intégration d'un capteur plan dynamique 43 x 43 cm de dernière génération, sur une table télécommandée, la Baccara. Elle a été conçue pour répondre aux besoins de polyvalence et de rapidité d'examen du monde de l'imagerie médicale actuel. Se positionnant comme successeur de la Baccara Paladio, La Baccara dRF présente une solution 100% digitale permettant de réaliser des clichés de très haute qualité, lors d'examens statiques et dynamiques.

6.2 PRINCIPAUX MARCHES

6.2.1 *L'ostéoporose : un marché en fort développement*

Plusieurs facteurs concourent au développement du marché de l'ostéodensitométrie :

- l'accroissement de la population âgée, qui est sujette à cette détérioration des tissus osseux qu'est l'ostéoporose,
- l'attention portée à la santé des femmes, et ce depuis le suivi de la future mère jusqu'aux problèmes de vieillissement débutants à la ménopause (concept de "Woman's Health" et de centre dédiés à la femme)
- l'accélération de la mise sur le marché de médicaments efficaces dans le traitement et la prévention de l'ostéoporose, et de moyens de diagnostic.
- une prise de conscience de plus en plus marquée des problèmes liés à l'ostéoporose.

Comme nous venons de le voir les utilisateurs d'ostéodensitomètres sont:

- les hôpitaux et cliniques qui demandent des appareils haut de gamme pour leurs patients ou pour les études cliniques qui sont réalisées en leur sein.
- les radiologues qui souhaitent disposer d'un ostéodensitomètre en sus de leurs appareils classiques et coûteux de radiologie. Précisons bien à nouveau que les radiographies (" photographes " et donc à forte intensité) du squelette sont reconnues comme non pertinentes pour calculer la densité osseuse : il faut un ostéodensitomètre pour réaliser un diagnostic fiable sur une prédiction ou un suivi d'ostéoporose.
- les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres et endocrinologues, voire les généralistes américains (les « family practice doctors ») qui en raison de leur spécialité sont amenés à rencontrer et examiner des patients et patientes susceptibles de connaître des problèmes osseux. Ces spécialistes s'orientent aujourd'hui vers les appareils périphériques de dépistage (les appareils à ultrason).

L'une des clefs du développement de l'ostéodensitométrie est bien entendu le niveau de remboursement par les organismes sociaux dans les différents pays et ce, tant en matière de traitement que de diagnostic. L'exemple frappant est la Grèce qui, du fait d'un remboursement complet, doit être considérée comme un gros consommateur d'ostéodensitomètres.

Nous pourrions également citer la France, qui depuis juillet 2006 rembourse les examens DXA.

L'état de la réglementation dans le monde est d'ailleurs développé dans le Tableau 1.

Il faut enfin bien rappeler que le monde médical est seulement en train de commencer à s'intéresser au diagnostic ostéoporeux, dans la foulée des grands laboratoires pharmaceutiques qui se penchent sur cette maladie du XXIème siècle.

Tableau 1 : L'état de la réglementation en matière de remboursement du diagnostic en Europe :

Pays	Remboursement	Pays	Remboursement	Pays	Remboursement
Allemagne	Oui	Grèce	Oui	Portugal	Non
Autriche	Partiel	Hongrie	Oui	Roumanie	Partiel
Belgique	En discussion	Irlande	Non	Royaume-Uni	Oui
Bulgarie	Non	Italie	Partiel	Slovaquie	Oui
Danemark	Oui	Liban	Partiel	Suède	Partiel
Espagne	Non	Norvège	Oui	Suisse	Oui
Finlande	Oui	Pays-Bas	Oui	République Tchèque	Oui
France	Oui	Pologne	Non	Turquie	Partiel

Source: Osteoporosis International (European Foundation for Osteoporosis and the National Osteoporosis Foundation)

On peut donc remarquer que de nombreux pays ont accordé le remboursement des analyses ostéodensitométriques. Pour que l'ordonnance soit remboursée, certains d'entre eux demandent que les patients vérifient certains critères : facteurs de risques importants, déformation des vertèbres, antécédents de fractures à répétition. D'autres, comme l'Allemagne, permettent une analyse par an et par patient. Dans d'autres pays, le remboursement est partiel ou dépend des régions, comme au Royaume-Uni.

Malgré l'intérêt démontré du diagnostic ostéodensitométrique et l'économie future que pourrait générer un dépistage plus systématique, certains pays, préfèrent, pour des raisons budgétaires à court terme, ne pas rembourser ce type d'analyses. Cependant la sortie prévue de plusieurs médicaments traitant l'ostéoporose devrait faire évoluer la question. Une fois la preuve apportée de l'efficacité de plusieurs traitements, les autorités ne devraient plus voir d'objections au remboursement d'un diagnostic qui permettra de réaliser des économies substantielles.

Enfin l'Australie, le Canada (depuis 1994), la Chine, l'ensemble de l'Amérique Latine et le Japon ont aujourd'hui une politique claire de remboursement complet des diagnostics ostéodensitométriques. Aux Etats-Unis, la FDA autorise le principal traitement, Fosamax, et les ostéodensitomètres à rayons X. Les examens sont remboursés par la plupart des assurances médicales, ainsi que par Medicare et Medicaid à hauteur de 121 dollars pour les examens sur site (hanche ou colonne vertébrale) et 75 dollars pour les examens périphériques (calcanéum ou avant-bras) depuis le 1/1/98.

La concurrence

Les deux principaux concurrents de DMS sont des sociétés américaines cotées au NASDAQ. Lunar et Hologic, les deux plus importantes par le volume d'activité, se partagent respectivement 46% et 40% du marché mondial des ostéodensitomètres multisites (Bone Densitometers analysis from « Global Industry Analyst inc. »).

La part de marché de DMS sur le segment de l'entrée de gamme rayon X s'explique par une augmentation de la demande au niveau mondial, avec le développement au niveau des "front line" et des médecins généralistes. Afin de répondre à cette nouvelle tendance et pour maintenir sa part de marché, DMS a lancé le Challenger Envision, un complément logiciel à sa gamme existante, et compte sur l'arrivée d'un appareil moyen de gamme pour décliner davantage sa gamme et être plus compétitif sur l'entrée et moyenne gamme en 2007.

Lunar (General Electric)

La société Lunar a été rachetée par le Groupe General Electric en 2001. Le volume d'activité de l'entreprise est réalisé à environ 65 % en Amérique du Nord. L'ostéodensitométrie représente plus de 80% du chiffre d'affaires (Lunar): la technologie à rayons X développée par Lunar a accéléré au début des années quatre-vingt-dix le remplacement du matériel à ondes radioactives. Les ostéodensitomètres à ultrasons (gamme Achilles) ne représentent qu'un chiffre d'affaires inférieur à 5%.

Hologic

Très présente sur le marché nord-américain, l'entreprise a su profiter de la croissance du marché pour consolider sa position de leader avec près de 78.6 M\$ de chiffre d'affaires de ventes d'ostéodensitomètres.

La concurrence vue comme une opportunité

Le nombre d'intervenants sur le marché de l'ostéodensitométrie est donc limité, et DMS est courtisé depuis quelque temps par de nombreux distributeurs de tous pays. Attirés par la gamme complète d'ostéodensitomètres de DMS, ils sont désireux de pouvoir enfin offrir à leurs clients l'ostéodensitométrie qui leur faisait jusqu'alors défaut et qui amenait parfois ces derniers à aller frapper à la porte de leurs rares confrères disposant de l'exclusivité sur les ventes des produits Hologic ou Lunar. Il y a incontestablement une opportunité superbe pour DMS de profiter d'un marché d'offre, où les taux d'équipement en ostéodensitomètres ont encore des marges importantes de progression.

6.2.2 Le marché de la radiologie

6.2.2.1 Description et tendance

Le marché de la radiologie se situe principalement dans les pays développés, USA, Europe et Japon. Dans les autres parties du monde, l'aide des pays développés et des organismes internationaux est importante : protocoles français, financement de la banque mondiale, du FMI. Apelem a travaillé et travaille encore sur ce type de financement qui rapporte de gros contrats avec des pays qui ont des besoins et peu de sources de financement.

Le numérique : le marché de la radiologie a été fortement dynamisé depuis le milieu des années 90 par l'innovation technologique du numérique et la percée des nouveaux capteurs. Le phénomène de substitution, encore insignifiant il y a quelques années, est aujourd'hui un marché en pleine croissance. Le marché mondial de la radiographie numérique est estimé à plus que 1 milliards de dollars par an, et connaît une croissance de environ 30% par an. La radiologie numérique permet, par rapport aux rayons X conventionnels, d'éliminer le film classique tout en solutionnant les problèmes de manipulation, d'archivage et de stockage d'images. Elle permet non seulement de réduire les coûts et de gagner du temps, mais aussi de donner une meilleure résolution d'image en réduisant les doses nocives de rayons X.

6.2.2.2 Les acteurs et la structure du marché

Au niveau mondial, près d'une vingtaine de sociétés développent des systèmes numériques de radiologie. Parmi eux, il y a de grands groupes internationaux (GE, Siemens, Toshiba, Philips) qui ont pour principal objectif de proposer une offre d'appareils très haut de gamme et très onéreux: scanner, IRM, échographie et les petits ou moyens opérateurs: Apelem, Villa, Mecall, Swissray... Ces dernières sont en général spécialisées dans le matériel classique de radiologie: tables télécommandées, générateurs, arceaux... Il existe une réelle opportunité pour elles car les niches existent et il est possible de concurrencer correctement les grands, sur ce type de produits.

En France et dans tous les pays développés, la demande consistera dans les années à venir à remplacer les tables existantes par de la numérisation. Plusieurs possibilités s'offrent aux radiologues : remplacer la table, s'équiper d'un système dédié (par exemple pour le poumon, qui représente une grosse partie des actes) ou de faire évoluer sa table (upgrade) en y adaptant une plaque numérique grand champ.

À l'étranger, de belles perspectives résident dans l'équipement de pays en manque de technologies classiques : tables télécommandées, arceaux, générateurs. La Chine, la Russie, l'Amérique du sud en sont les principaux.

7 ORGANIGRAMME

La société DMS a été créée le 26 janvier 1993.

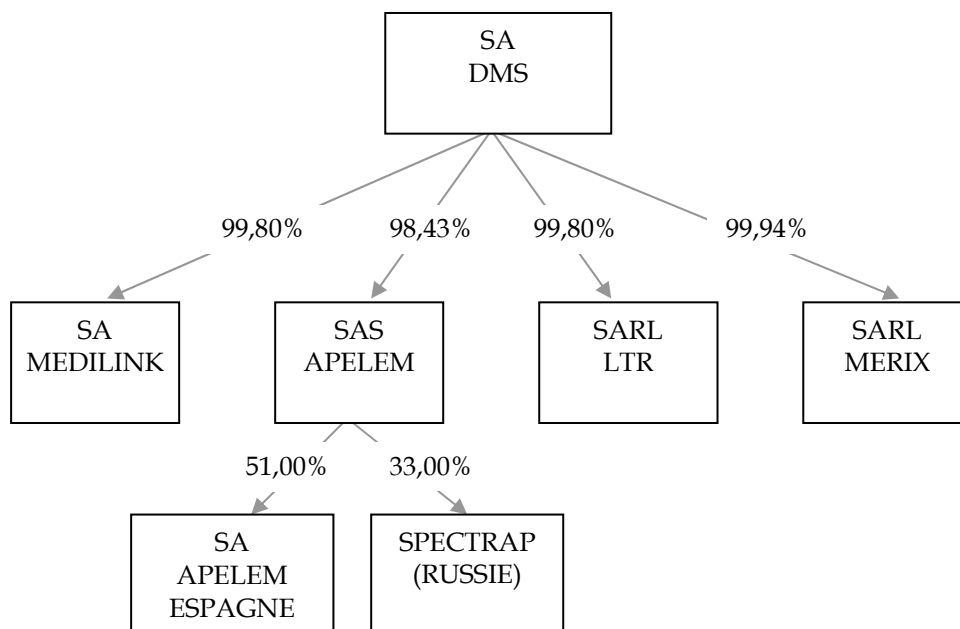
Par acte sous seing privé du 10 mars 1998, les actionnaires de la société MEDILINK ont fait apport à la société DMS de la totalité des actions composant le capital social de MEDILINK. Cet apport a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DMS le 24 mars 1998.

Les deux sociétés sont complémentaires dans la distribution de la gamme de produits.

En septembre 1999, DMS a racheté 100% du capital de D.C.L., société détenant à 99.7% la société APELEM. En 2000, la société D.C.L. a fait l'objet d'une fusion absorption par la société APELEM. Au cours du même exercice, la société DMS a fait l'acquisition des sociétés LTR et MERIX.

La société APELEM a été transformée en Société par Actions Simplifiée le 26 juin 2006.

Organigramme du Groupe DMS au 31 décembre 2007



La SA DMS et la SARL MEDILINK produisent des dopplers et des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Montpellier.

La SAS APELEM produit des appareils de radiologie et elle est située à Nîmes.

La SARL LTR gère les contrats de maintenance dans la région PACA et est située à Aubagne.

La SARL MERIX gère les contrats de maintenance dans le nord de la France et la région parisienne. Elle se situe à Evry dans la région parisienne.

Ces cinq entités avec SA APELEM Espagne, représentent le Groupe DMS.

SPECTRAP est une participation du groupe

Son activité est exclusivement commerciale.

Entre les sociétés du groupe existent des conventions:

- d'intégration fiscale
- de mise à disposition de personnel
- de compte courant rémunéré au taux d'intérêt fiscalement déductible
- de prestations d'animation courante (direction, gestion, ressources humaines) réalisées par la société DMS
- de distribution de produits APELEM par la société DMS

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES et EQUIPEMENTS

8.1 PRINCIPALES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Voir paragraphe 20.1.2, Note 5.

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Néant

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 RAPPORT DE GESTION

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
S.A. au capital de 8.782.723 euros
SIEGE SOCIAL : Parc d'Activités de la Méditerranée - Lieudit Les Galines
34470 PEROLS (Hérault)
389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2 JUIN 2008

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de valeurs mobilières dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (article L 432-4 alinéa 5 du code du travail) qui n'a formulé aucune observation.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe. (Articles L 225.100, L 233-26 et L 232-1 du Code de Commerce)

Conformément au règlement n° 1606/2002 du Parlement Européen et du Conseil du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés du groupe sont présentés selon les normes d'informations financière internationales (IFRS) depuis le 1er janvier 2005.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 ont été établis selon les mêmes principes que le bilan d'ouverture, c'est à dire conformément aux IFRS en vigueur et applicables à compter de 2005.

9.1.1 *L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26, R.225-102)*

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

- SOCIETE ANONYME DMS
- SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE MEDILINK
- SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIE APELEM
- SOCIETE APELEM ESPAGNE
- SARL MERIX
- SARL LTR

Ainsi les comptes annuels des sociétés MEDILINK, MERIX, LTR, APELEM et APELEM ESPAGNE au 31 décembre 2007 ont été intégrés dans les comptes consolidés du groupe DMS.

Toutes ces sociétés sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

9.1.2 *Eléments significatifs ressortant des comptes consolidés*

9.1.2.1 Compte de Résultat consolidé Groupe DMS

Le chiffre d'affaires global, hors taxes, réalisé s'est élevé à 31 352 K€ contre 25 653 K€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ont augmenté et s'élèvent à 31.826 K€ contre 28.535 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel est positif de 2.110 K€ contre une perte opérationnelle de 552 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de 155 K€ contre une perte de 374 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues est un bénéfice de 1.955K€ contre une perte de 926 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les comptes annuels du groupe DMS se sont soldés par un résultat net de l'ensemble consolidé de 2.024 K€ contre une perte de 875 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net (part du groupe) est positif de 2.001K€ contre 877 K€ (résultat net négatif au titre de l'exercice précédent) après addition des intérêts minoritaires de 23 K€.

9.1.2.2 Bilan consolidé du Groupe DMS

Les postes clés (valeur nette) sont les suivants :

- Les actifs non courants sont de 3.271 K€ contre 2.816 K€ au titre de l'exercice précédent.
- Les actifs courants sont de 23.553 K€ contre 21.084 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 14.152 K€ contre 9.123 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les passifs non courants sont de 631 K€ contre 1272 K€ au 31/12/2006.
- Les passifs courants sont eux de 11.910 K€ contre 13.394 K€ au 31/12/2006.
- Le total général du bilan consolidé est de 26.824 K€ contre 23.900 K€ au titre de l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes (article L 225-100).

9.1.3 Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé

9.1.3.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de l'ensemble des entreprises consolidées, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature financière ou non ayant trait à l'activité spécifique des entreprises consolidées notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-100, al.3)

Le chiffre d'affaires du groupe est en hausse de 22% passant de à 25,7 à 31,3 M€.

Le résultat opérationnel s'établit à 2.110K€ contre (552) K€ (perte) au 31/12/2006 soit une amélioration de 2.6M€.

Le résultat financier, en progression de 59%, s'établit à (155) K€ contre (374) K€ au 31/12/2006 et porte le résultat relatif aux activités maintenues à 1.955K€ contre (926) K€ au 31/12/2006.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés et des intérêts des minoritaires, le résultat net part du groupe s'établit à 2.001 K€ contre (877) K€ en 2006 soit 2.878 K€ de mieux.

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédit à plus d'un an représentent 460 K€ au 31/12/2007 soit un ratio de dettes à long terme sur capitaux propres de 3,2%. Le ratio de dettes à long terme sur chiffre d'affaires s'établit quant à lui à 1,5%.

Les dettes bancaires ont fait l'objet d'une renégociation qui a abouti le 25 avril 2007 à un rééchelonnement des échéances. Cet accord a entraîné le règlement immédiat du quart des échéances échues et le rééchelonnement sur 2 années supplémentaires des trois quarts des échéances échues et à venir.

L'évolution de l'endettement du groupe est la suivante :

En euros			31/12/2007	31/12/2006
Liquidités		D=A+B+C	4 529	4 472
	trésorerie	A	3 917	1 744
	caisse	B	-	-
	valeurs mobilières	C	612	2 728
Créances financières		E	-	-
Dettes financières court terme		I=F+G+H	3 025	3 351
	dettes financières bancaires	F	1 893	1 344
	part court terme des dettes long et moyen termes	G	693	1 089
	autres dettes financières	H	439	918
Endettement financier court terme net		J=I-E-D	- 1 504	- 1 121
Endettement financier long et moyen termes net		N=K+L+M	610	1 260
	dettes financières bancaires	K	460	957
	autres dettes financières	L	150	303
	obligations émises	M	-	-
Endettement financier net		J+N	- 894	139

Le bilan du Groupe DMS présente une dette financière à moyen terme à taux fixe et à taux variable.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 1.140 K€ au 31/12/2007 contre 1.938 K€ au 31/12/2006, dont :

- 111 K€ au 31/12/2007 contre 257K€ au 31/12/2006 correspondant au capital restant dû des emprunts contractés par la société DMS pour l'acquisition de la branche APELEM. Cet emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son TEG est de 5,75% fixe.
- 390 K€ au 31/12/2007 contre 641K€ au 31/12/2006 correspondant à la partie à taux fixe du capital restant dû des emprunts de 4.580 K€ contracté fin 2002 par la société DMS pour le renforcement de sa structure financière. Cet emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son TEG est de 5.91% fixe.
- 639 K€ contre 1.040 K€ au 31/12/2006 correspondent à la partie à taux variable du capital restant dû des emprunts de 4.580 Keuros contracté fin 2002 par la société DMS. Cette partie de l'emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son taux est de Euribor 3 mois +1.75%

9.1.3.2 Les faits marquants

9.1.3.2.1 Renforcement des fonds propres du Groupe DMS

En décembre 2007 une augmentation de capital par exercice de bons et d'options de souscription d'actions a été réalisée pour un montant global de 2.897 K€ dont 747 K€ de capital.

9.1.3.2.2 Rééchelonnement et diminution de la dette financière bancaire et non bancaire du groupe

Comme indiqué au paragraphe 9.1.3.1 ci-dessus, le 25 avril 2007 la négociation relative au rééchelonnement des dettes bancaires a abouti à un rééchelonnement des échéances. Cet accord a prévu le règlement du quart des échéances échues au 1/4/2007 et le rééchelonnement sur 2 années supplémentaires des trois quarts des échéances échues et à venir. Ces éléments, considérés comme des événements post-clôture au 31/12/2006, avaient déjà été pris en compte au bilan au 31/12/2006.

Une autre renégociation de la dette financière non bancaire du groupe, relative aux avances remboursables, a abouti au cours du premier semestre à une annulation d'une partie de la dette pour un montant de 587 KE portant ainsi l'encours d'avances à 589KE.

9.1.3.3 Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (R.225-102)

DMS a réalisé, au titre de l'exercice 2007, un chiffre d'affaires de 31,4 M€, en croissance de 22% par rapport à l'année précédente.

Le second semestre 2007 a été marqué par le lancement et la commercialisation de nouveaux appareils, tant en radiologie, avec la nouvelle gamme d'appareils digitaux Da Vinci, qu'en ostéodensitométrie avec la mise sur le marché, en toute fin d'année, de l'appareil moyenne gamme Stratos. Parallèlement, le groupe a également débuté la commercialisation, via sa division Serenys dédiée à la santé de la femme, d'un mammographe numérique, technologie officiellement autorisée dans le cadre du programme de dépistage organisé du cancer du sein depuis la parution de l'arrêté par le Ministère de la Santé le 5 février 2008.

A l'issue de l'exercice 2007, le résultat opérationnel s'est établi à 2,1 M€, à comparer à une perte opérationnelle de 0,6 M€ en 2006. En réalisant une marge opérationnelle de 6,7%, DMS confirme ainsi son retour à la rentabilité d'exploitation en 2007.

La progression du résultat opérationnel 2007 a toutefois été freinée par un manque à gagner de 0,6 M€ sur les ventes réalisées au second semestre en raison :

- de l'installation des nouveaux appareils sur de nombreux sites référents nécessitant des efforts commerciaux particuliers pour 0,15 M€ ;
- de la hausse du prix d'achat des matières premières pour 0,15 M€ ;
- de l'évolution du mix produit et de la pression sur les prix de vente pour 0,3 M€.

En l'absence d'impôt sur les sociétés (63 K€ de crédit d'impôt en 2007), le bénéfice net part du groupe s'élève à 2,0 M€ en 2007, contre une perte nette de 0,9 M€ en 2006.

A l'issue de l'exercice 2007, les capitaux propres du groupe sont en forte progression à 14,3 M€ contre 9,2 M€ fin 2006, sous le double effet de la contribution du résultat net et de l'augmentation de capital par exercice des bons de souscription pour un montant de 2,9 M€ en fin d'année. Au 31 décembre, le groupe jouissait d'une trésorerie nette de 0,9 M€.

9.1.3.4 Activité en matière de recherche et de développement (L 233.26)

En 2006, le Groupe DMS a investi environ 2,2% de son chiffre d'affaires dans la R & D, soit environ 0,7 M€, contre 3,9% en 2006, ventilés de la façon suivante :

K€	2 007	2 006
Masse salariale imputée à la R&D	646	680
Achats, fournitures, matériels et documentations	45	28
Déplacements, participations à des conférences scientifiques	-	-
Frais de projets	-	-
Etudes et recherches extérieures	21	44
Redevances sur brevets et licences	27	241
Autres charges	-	-
TOTAL	739	993

DMS a contracté un accord de développement technologique avec le Laboratoire d'Electronique de Technologie et d'Instrumentation (LETI) du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) pour le LEXXOS et le PALADIO qui lui permet aujourd'hui d'être à la pointe en matière de détecteurs/sources rayons x.

9.1.3.5 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés (L233-26)

Néant

9.1.3.6 Evolution prévisible et perspectives d'avenir (L233-26 R.225-102)

Concernant l'ostéodensitométrie, DMS entend poursuivre l'accroissement de ses parts de marché en Asie, en Europe de l'ouest et en Amérique du Sud. Déjà présent avec le Lexxos dans le haut de gamme, qui représente 15% du marché de l'ostéodensitométrie, DMS va compléter son offre en 2008 avec la commercialisation d'un nouvel appareil qui lui permettra de s'adresser à la plus large partie du marché, où le groupe n'est pas encore présent.

En radiologie digitale, le groupe a commercialisé fin 2007 une gamme de produits baptisée Da Vinci. Ce nouvel appareil a été présenté pour la première fois, en mars 2007, à l' « European Congress of Radiology » (ECR), à Vienne en Autriche. Deux sites de références ont été installés en 2007.

9.1.3.7 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée (C. com. art. L 225-100, al. 4 et L 225-100-2, al.2)

9.1.3.7.1 Risques liés à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance

Le groupe DMS s'est affranchi d'investissements importants en matière commerciale grâce à l'utilisation d'un réseau de distributeur partout dans le monde.

En matière de R&D les plus gros investissements ont été réalisés pour le Paladio et le Lexxos principalement avec le CEA/LETI. A ce jour il n'y a plus de développement en cours avec ces organismes. Les développements de physique fondamentale étant réalisés en interne.

S'agissant de la production, le recours à la sous-traitance évite au groupe d'avoir à réaliser des investissements importants. A cet égard rien n'est prévu dans les années à venir si ce n'est un investissement de l'ordre de 500K€ pour l'homologation aux Etats-Unis.

9.1.3.7.2 Risques liés à la croissance interne

En cas de croissance importante dans les années à venir notamment du fait de l'arrivée dans des pays tels que le Japon et les USA, DMS pourrait être confrontée à des difficultés dans les domaines techniques, commerciaux ou administratifs.

Par ailleurs la société est dépendante de ses principaux dirigeants ou responsables. Bien que ces salariés soient liés par des clauses de non-concurrence, DMS n'est pas à l'abri de pertes de ressources humaines qui peuvent affecter l'efficacité des services concernés.

9.1.3.7.3 Risques liés à la maîtrise de la trésorerie, risque de liquidité

Pour financer son développement DMS a contracté des emprunts en 2002 auprès de quatre établissements bancaires. Un de ces emprunts comporte une clause de remboursement anticipé de 50% du capital restant dû en cas d'augmentation de capital supérieure à 9 M€. Le capital restant dû de cet emprunt s'élève à 243 K€ au 31/12/2007. Le capital restant dû sur les autres emprunts, non assortis de covenants, est de 897K€.

La renégociation de la dette financière non bancaire du groupe, relative aux avances remboursables, a abouti au cours du premier semestre à une annulation d'une partie de la dette pour un montant de 587 KE portant ainsi l'encours d'avances à 455 K€ pour DMS et 589 KE pour le groupe au 31/12/2007.

Concernant les possibilités d'accès au crédit bancaire, le groupe dispose de :

- 475 K€ de découvert
- 6350 K€ de possibilité de mobilisation Dailly ou de MCNE.

Le groupe DMS a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. DMS pourrait être défavorablement affecté en cas réduction des capacités de financement par les établissements bancaires.

L'endettement bancaire et financier est décrit au paragraphe 9.1.3.1 du présent rapport de gestion.

La capacité de remboursement des emprunts du Groupe et le niveau de sa trésorerie dépendront de ses performances opérationnelles futures et pourraient être affectées par de nombreux facteurs indépendants de sa volonté (conjoncture économique, conditions du marché de la dette, évolutions réglementaires, etc.).

DMS pourrait être amené à consacrer une part significative de ses flux de trésorerie au paiement du principal et des intérêts de sa dette, ce qui pourrait avoir pour conséquence de réduire les fonds disponibles pour financer son activité courante, ses investissements ou sa croissance externe.

9.1.3.7.4 Risques liés à l'évolution technologique

Le groupe DMS compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement technologique extrêmement mouvant. Compte tenu de sa taille, par rapport à celle de ses concurrents, DMS doit effectuer des choix technologiques en amont. Un mauvais choix ou une maîtrise technique insuffisante pourrait conduire à des surcoûts importants pour la société.

9.1.3.7.5 Propriété intellectuelle – marques et brevets

Les marques déposées et utilisées par le Groupe DMS ont été déposées internationalement.

Le groupe dispose d'un contrat de licence exclusive de brevet et de savoir-faire avec le CNRS et le CEA/Leti. Le brevet du CNRS concerne l'évaluation et la caractérisation des propriétés de l'os. L'expérience du CNRS en matière de dépôt de brevet est par ailleurs bien reconnue. Les brevets CEA ont été mis au point en collaboration avec DMS et déposés et entretenus par le CEA à qui ils appartiennent.

9.1.3.7.6 Risques liés à l'absence de pérennité des résultats

Les délais liés au développement des technologies innovantes du groupe imposent une réflexion permanente sur la rentabilité de l'activité. L'absence de récurrence du chiffre d'affaires peut avoir un impact défavorable sur les niveaux de résultat.

9.1.3.7.7 Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirects

Le groupe DMS dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent le risque de dépendance liée à la résiliation éventuelle de contrats commerciaux avec ses fournisseurs.

Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités du groupe notamment à l'export. Le soutien des banques est une condition importante de la pérennité de l'activité du groupe dont l'activité se situe majoritairement à l'export.

Par ailleurs, pour son activité réalisée à l'export, le groupe s'appuie sur des distributeurs qui bénéficient de l'exclusivité territoriale pour la distribution des produits du groupe.

9.1.3.7.8 Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)

Le groupe DMS a souscrit auprès d'AXA des polices d'assurance pour couvrir les risques industriels liés à son activité :

- Multirisque professionnelle à concurrence d'un montant total de 3.527 K€ pour une cotisation annuelle de 26 K€,
- Responsabilité civile pour une cotisation annuelle de 29 K€,
- Assurance véhicules du parc automobile des commerciaux et techniciens France pour 15 K€,
- Assurance des mandataires sociaux pour 13 K€
- Assurance Coface pour 8 K€

Par contre le groupe DMS n'a pas d'assurance contre les pertes d'exploitation. Le groupe disposant de deux sites, en cas de sinistre important sur un site, le second peut prendre provisoirement en charge l'exploitation du premier.

9.1.3.7.9 Risques commerciaux

Le Groupe DMS est en relation avec environ 80 distributeurs dans le monde entier.

Le groupe DMS a contracté une assurance COFACE sur certains de ces clients. Grâce à ces sécurités, les créances non recouvrées sont très rares.

En dehors de ces assurances, DMS privilégie l'expédition de ses appareils dans les pays à risque qu'après réception de garantis bancaires ou assurances suffisantes.

Cependant, DMS conclut des contrats à court terme avec ses clients distributeurs qui n'ont, en conséquence, aucune obligation contractuelle de longue durée d'acheter ses produits. En raison de la récurrence et de l'historique des relations avec ses clients distributeurs principaux, DMS détient un encours de créances significatif soumis au risque de cessation de paiement ou de faillite. L'interruption temporaire ou définitive des relations avec un distributeur pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités du groupe, sa situation financière, ses résultats, ses cash flows.

9.1.3.7.10 Risques de change

DMS facture ses clients étrangers en Euros. Le risque de change est donc nul. Aucune couverture de change n'a été mise en place.

9.1.3.7.11 Risques de taux

Seule une partie des emprunts contractés par DMS est à taux variable : 639 K€ sur un total de 1.140K€ au 31/12/2007. Ils correspondent à la partie à taux variable du capital restant dû de l'emprunt de 4.580 K€ contracté fin 2002 par la société DMS. Cette partie de l'emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son taux est de Euribor 3 mois +1.75%. Une variation de 1% du taux d'intérêt a un impact de 10 K€ sur le résultat de DMS.

9.1.3.7.12 Risques de taux de change

Les actifs, passifs, revenus et charges de DMS sont en grande majorité libellés en Euros. La partie libellée en devises est très faible. En conséquence, les variations des taux de change de l'Euro par rapport aux autres devises n'affectent pas directement le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés. Cependant, la baisse du dollar réduit indirectement la compétitivité du groupe. En effet, le groupe DMS facture en euros et est obligé d'ajuster ses prix de vente en euros en fonction des prix en dollars de la concurrence.

En période d'appréciation de l'euro, comme depuis 2003, le groupe DMS a dû baisser ses prix moyens de vente afin de maintenir ses parts de marché.

Les effets de la faiblesse du dollar se font particulièrement sentir depuis le début de l'année 2008 en particulier sur l'activité « ostéodensitométrie ». Cependant ces effets sont également palpables sur l'activité « radiologie », particulièrement lorsque les clients de DMS se situent en zone dollar.

9.1.3.7.13 *Risques juridiques*

9.1.3.7.13.1 Risques liés aux directives « DEEE » et « RoHS »

- Directive DEEE

La directive DEEE est applicable dans les pays de l'Union Européenne qui l'ont transposée. Le principe directeur de ce texte est la responsabilité du producteur. Elle implique que les producteurs d'Equipements Electriques Electroniques (EEE) doivent prendre en charge l'organisation et le financement de la collecte et du recyclage des équipements en fin de vie. Les obligations de cette directive visent les déchets des équipements ménagers aussi bien que professionnels. Pour les équipements professionnels, il s'agit à minima de la fin de vie des équipements mis sur le marché après le 13 août 2005.

Le groupe DMS a pris les dispositions nécessaires pour que les éléments utilisés soient détruits dans un cadre professionnel en respect de l'environnement et de la directive DEEE.

DMS considère que l'incidence financière de la collecte et du traitement des déchets liés à l'application de cette nouvelle réglementation devrait restée limitée pour différentes raisons : démarrage très lent, taux importants de réutilisation ainsi que possibilité d'un transfert de responsabilité vers les clients. En outre, à ce jour, l'évaluation de l'incidence financière reste liée à un certain nombre de facteurs inconnus dont le taux de collecte (pas d'objectif fixé par la Directive), l'effectif et l'évolution des coûts de traitement (tendance baissière).

- Directive RoHS

La directive RoHS est applicable en France depuis le 1er juillet 2006. Elle implique une utilisation strictement limitée, de quatre métaux lourds (plomb, cadmium, chrome hexavalent et mercure) et de deux retardateurs de flamme bromés (PBE et PBDE) pour certains types d'équipements électriques et électroniques. Les restrictions relatives à l'usage de ces substances pour un produit impliquent des restrictions similaires pour l'ensemble des éléments qui le composent.

Le matériel médical est exclu de la directive RoHS. Cependant, en prévision d'une application future, les appareils nouvellement conçus prennent en compte, autant que faire se peut, les dispositions de la directive RoHS.

- Autres risques juridiques

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litiges, arbitrages ou faits exceptionnels, autres que ceux qui sont provisionnés, susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

9.1.3.7.13.2 Produits défectueux - risques liés aux actions en responsabilité

Ce type de risque est couvert par l'assurance responsabilité civile de l'entreprise. Le risque est très faible étant donné la nature des produits qui n'ont d'autre apport que le diagnostic. Dans l'historique du groupe aucun incident n'a généré d'action en responsabilité civile.

Cependant, un tel risque, même jugé faible, est toutefois possible.

9.1.3.7.14 *Risques de concurrence*

L'activité de DMS est fondée sur des appareils de diagnostic médical par imagerie de haute précision. L'évolution des produits de la gamme actuelle et le développement permanent de nouveaux appareils doivent permettre à la société de maintenir ses prix et de conserver ses marges.

Cependant le marché des produits du groupe est concurrentiel en termes de prix, de qualité des produits et de service, de développement et de délai de lancement des nouveaux produits. Les concurrents du groupe comprennent notamment des sociétés spécialisées intervenant au niveau national et les divisions de grandes sociétés internationales, telles que Siemens, General Electric, Toshiba qui pourraient, en raison de leur taille, disposer de ressources financières et commerciales supérieures à celles de DMS. Les concurrents de DMS pourraient être capables de lancer des produits présentant des caractéristiques supérieures ou à des prix inférieurs, d'intégrer des produits ou systèmes plus efficacement, de conclure des contrats de longue durée avec certains de ses clients. DMS pourrait perdre des parts de marché s'il ne parvenait pas à proposer des prix, une technologie ou une qualité au moins comparable à celle de ses concurrents ou à tirer avantage de nouvelles opportunités commerciales. Son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés.

En particulier, les entreprises concurrentes de taille mondiale pourraient être mieux positionnées pour développer des produits présentant des fonctionnalités supérieures ou des innovations technologiques. En outre les concurrents locaux pourraient bénéficier d'une meilleure connaissance des marchés nationaux et ainsi profiter d'un avantage concurrentiel. En outre, dans le cadre de l'évolution du marché vers les technologies numériques, l'augmentation de la concurrence liée à de nouveaux entrants sur le marché peut conduire à une baisse des ventes. Une perte de parts de marché ou encore une augmentation des coûts du Groupe, du fait des dépenses commerciales, et de marketing ou des frais de recherche et développement.

Tout renforcement de la concurrence sur les marchés du Groupe ou toute expansion des activités de ses concurrents pourraient conduire à une diminution des ventes et/ou une augmentation des coûts du Groupe, qui pourraient avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses cash flows.

9.1.3.7.15 *Réglementation*

L'activité de DMS peut dépendre d'autorisations légales, réglementaires ou administratives de mise sur le marché de ses appareils, ainsi que des procédures d'homologation de ses nouveaux produits.

Rappelons toutefois que l'activité de DMS porte sur le diagnostic, de plus, non invasif, c'est à dire n'impliquant pas de lésion de l'organisme. Les procédures sont par conséquent relativement légères et ne peuvent en aucun cas être comparées à celles qui donnent l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

Enfin les technologies sources/capteurs de rayons X employées par DMS sont déjà reconnues au niveau mondial et pour certains nouveaux appareils, seront issues d'industriels dont la réputation dans le domaine technologique n'est plus à faire, tel que le CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique).

9.1.3.7.16 Risques industriels et liés à l'environnement

Le groupe DMS répond au standard ISO 9001 version 2000 et ISO 13 485 version 2003 (norme complémentaire spécifique aux dispositifs médicaux). Les appareils sont conformes à la réglementation en vigueur et aux normes de sécurité qui leurs sont applicables. Rappelons également que les ostéodensitomètres à rayons X ne sont pas des appareils de radiologie classique : leur émission ionisante de rayons X est environ dix fois plus faible que ces derniers. En prenant un exemple pratique : pour un vol transatlantique Paris - New York la dose de radiation est environ 400 μ Sv, ce qui est à peu près équivalent d'une dose de radiation pour un examen radiologique du thorax. Pour un examen rachis sur le Lexxos (un ostéodensitomètre), l'incidence est 8,4 μ Sv.

9.1.3.7.17 Risques action

Au 31/12/2007, le groupe DMS ne détient aucune action propre.

9.1.3.7.18 Risques technologiques article L 225-102-2 du code de commerce (loi du 30.07.2003)

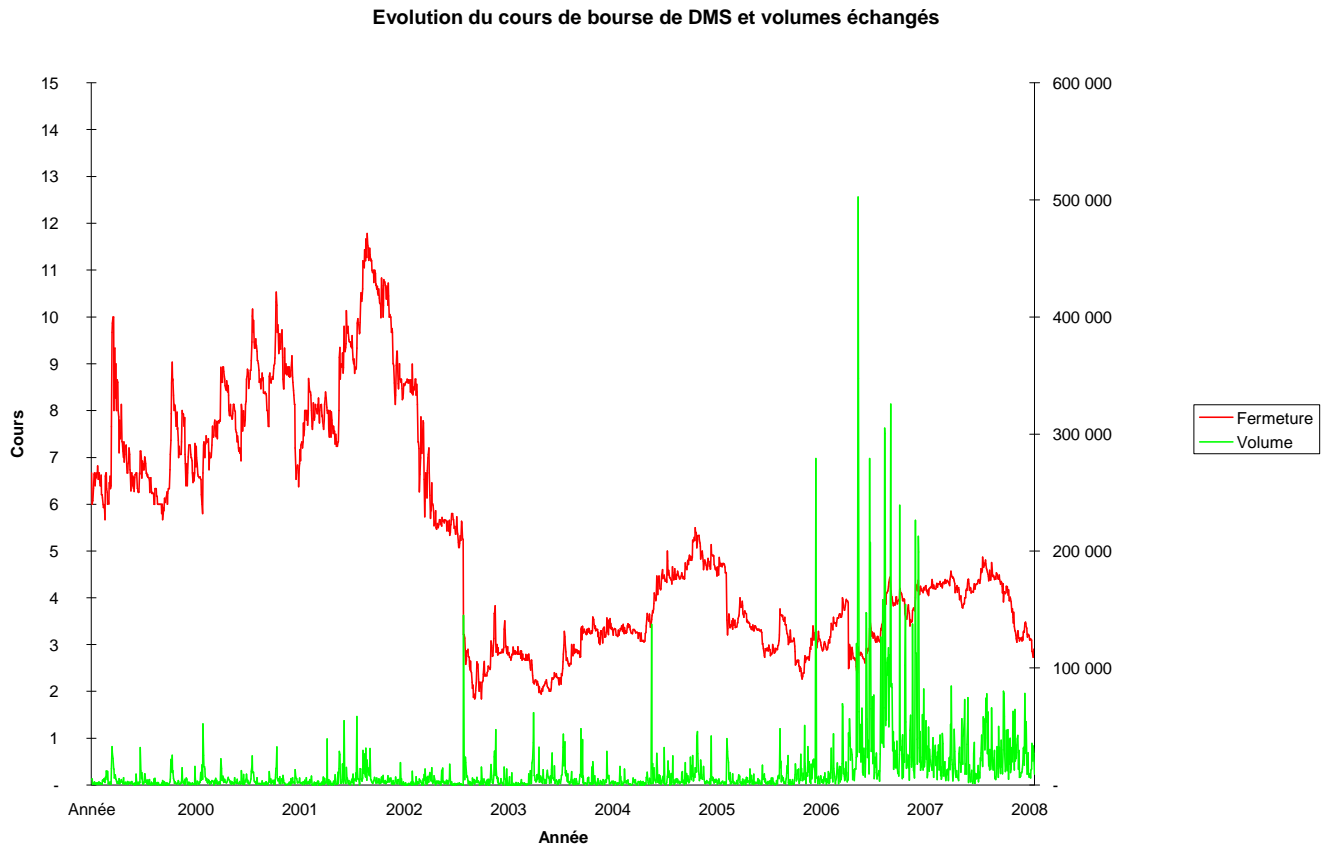
Le groupe ne dispose d'aucune installation SEVESO (art L. 515-8 C de l'environnement).

9.1.3.7.19 Autres risques particuliers

Risque dirigeant : Antoine RABASTE a su s'entourer de professionnels compétents et efficaces. Le principal collaborateur est un actionnaire important de la société.

9.1.3.8 Evolution boursière

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution du cours ainsi que les volumes de transactions de l'action DMS :



Source : Euronext

9.1.3.9 Engagements hors bilan

9.1.3.9.1 Description des engagements hors-bilan en milliers d'euros liés à l'activité courante

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2007	31/12/2006	variation
Privilège Trésor	560	560	0
Cautions et garanties	6 280	6 280	0
Nantissements	7 053	7 053	0
Retour à meilleure fortune	710	710	0
Divers			
TOTAL	14 603	14 603	0

Les « cautions et garanties » (6.280 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui des lignes de découvert et de mobilisations données par les banques.

Les « nantissements » (7.053 KE) correspondent au nantissement du fonds de commerce de DMS et des actions APELEM au profit des banques en garantie de l'emprunt à moyen terme octroyé par celles-ci en 2002.

Litige :

Plusieurs contentieux fiscaux concernant deux sociétés du groupe, déjà présentés dans l'annexe de l'exercice précédent, ne font pas l'objet de provision dans les comptes consolidés compte tenu des éléments favorables présents dans les dossiers à ce jour. Les procédures sont toujours pendantes devant la direction des services fiscaux de l'Hérault et devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

Les litiges portent sur l'impôt sur les sociétés à hauteur de 598 KE.

9.1.3.9.2 Description des engagements complexes

Aucun engagement complexe n'existe à ce jour.

9.1.3.10 L'activité du groupe par branches d'activités (L 233-6 al. 2)

Activités	Chiffre d'affaires	actifs sectoriels consolidés	Résultat opérationnel 2007	Rappel résultat opérationnel 2006
Dopplers, ostéodensitomètres Technologie baccara	8 788	6.174	-844	- 3002
Appareils radiologie	20 863	13.096	2 615	2 586
Distribution et maintenance	1 700	931	331	- 136
Total :	31 351	20.200	2 101	- 552

L'information sectorielle présentée est fondée sur les entités juridiques. L'ostéodensitométrie est réalisée par les sociétés DMS et MEDILINK. L'activité des « appareils de radiologie » est réalisée par la société APELEM alors que la « Distribution et maintenance » est réalisée par les sociétés LTR, MERIX et APELEM Espagne.

9.1.4 Activités et résultats des filiales

9.1.4.1 SOCIETE MEDILINK

SARL au capital de 48.000 Euros

Siège social : Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS

Immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 389 288 044

Activité : la fabrication et la vente de matériel médical

Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2007 :

Chiffre d'Affaires : 2.647 K€ contre 1.772K€ en 2006
Résultat comptable : perte de 3 K€ contre une perte de 109 K€ en 2006.

La Société DMS possède une participation de 99,80% dans le capital de la société MEDILINK

9.1.4.2 SOCIETE MERIX

SARL au capital de 80.000 Euros
Siège social : 91000 EVRY 8 rue Montespan
Immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 348 233 800
Activité : la vente, la location, l'installation et la maintenance de matériel médical
Exercice social : 31 décembre

Dernier exercice social : 31 décembre 2007 :
Chiffre d'Affaires 672 K€ en 2007 contre 890 K€ en 2006
Résultat comptable : perte de 91 K€ en 2007 contre un bénéfice de 19 K€ en 2006.

La Société DMS détient une participation de 99,94% dans le capital de la société.

9.1.4.3 SOCIETE LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES « LTR »

SARL au capital de 8.160 Euros
Siège social : 06600 ANTIBES Route de Grasse Domaine des Charmettes
Immatriculée au RCS de ANTIBES sous le numéro 344 312 798
Activité : La vente, l'installation, et le SAV de matériels de radiologie et imagerie médicale
Exercice social : 31 décembre

Dernier exercice social : 31 décembre 2007 :
Chiffre d'Affaires : 518 K€ en 2007 contre 715 K€ en 2006.
Résultat comptable : perte de 22 K€ contre un bénéfice de 451 K€ en 2006.
La Société DMS détient une participation de plus de 99,80% dans le capital de la société.

9.1.4.4 SOCIETE APELEM

Société par Actions simplifiée au capital de 276.225 Euros
Siège social : 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES
Immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146
Activité : la fabrication de matériels de radiologie
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2007 :
Chiffre d'Affaires : 21.446 K€ contre 17.424 K€ en 2006.
Résultat comptable : bénéfice de 1.823 K€ en 2007 contre un bénéfice de 1.042 K€ en 2006.

La Société DMS possède plus de 98,43% du capital de la société.

La Société APELEM détenant elle-même :

- 51% du capital de la Société Apelem Espagne

9.1.4.5 SOCIETE APELEM ESPAGNE

SA au capital de 60 100 euros
Siège social : Calle Lluça 13 Bajos BARCELONE Espagne
Activité : vente de matériel médical
Exercice social : 31 décembre

Dernier exercice social : 31 décembre 2007 :
Chiffre d'affaires : 836 K€ au 31/12/2007 contre 913 K€ en 2006.
Résultat comptable : perte de 2 K€ contre perte de 19 K€ en 2006.

La société DMS détient une participation de 51 % dans le capital de la société (par l'intermédiaire d'APELEM, soit un pourcentage d'intérêt de 50,20 %).

9.1.5 *L'activité propre de la société DMS (L 232-1)*

9.1.5.1 **Eléments significatifs ressortant des comptes**

9.1.5.1.1 *Compte de Résultat de la Société DMS*

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est de 9.831 K€ contre 10.660 K€ au 31/12/2006
Le résultat d'exploitation est une perte de 273 K€ contre une perte de 1.536 K€ au titre de l'exercice précédent.
Le résultat financier est une perte de 50 K€ contre une perte de 470 K€ l'an dernier.
Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 586 K€ contre 599 K€ au 31/12/2006.
Après imputation de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net est un bénéfice de 307 K€ contre une perte de 1368 K€ au 31/12/2006.

9.1.5.1.2 *Bilan de la société DMS*

Au Bilan au 31 décembre 2007, les postes clefs nets sont les suivants :

- L'actif immobilisé est de 6.612 K€ contre 6.233 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Parmi ces actifs immobilisés, les participations financières représentent 5.789 K€ contre 5.873K€ au 31/12/2006
- L'actif circulant est de 14.313 K€ contre 14.854 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Les capitaux propres s'élèvent à 14 480 K€ contre 11 275 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total des dettes à la clôture de l'exercice est de 6 217 K€ contre 8 545 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total général du bilan au 31 décembre 2007 est de 20 925 K€ contre 21 087 K€ au titre de l'exercice précédent,

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux (L.225-100).

9.1.5.1.3 *Changements de méthode*

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999

- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

9.1.5.2 Commentaires sur l'activité de la société DMS au cours de l'exercice écoulé

9.1.5.2.1 *Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-100).*

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est en baisse de 7% soit 829K€ passant de 10 660 K€ au 31/12/2006 à 9 830 K€.

Le résultat d'exploitation s'établit à -273 € contre - 1536 K€ au 31/12/2006 soit 1263K€ d'amélioration par rapport à 2006.

Le résultat financier, s'établit à -50 K€ et porte le résultat courant à - 324 K€ en amélioration de 1682 K€ par rapport à 2006.

Le résultat exceptionnel passe de 599 K€ à 587 K€ soit 12K€ de moins qu'en 2006.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'établit à 307 K€ contre - 1368K€ en 2006 soit 1675K€ de mieux.

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédit à plus d'un an représentent 450 K€ au 31/12/2007 soit un ratio de dettes à long terme sur capitaux propres de 3,1% contre 9,7% au 31/12/2006. Le ratio de dettes à long terme sur chiffre d'affaires s'établit quant à lui à 4.57% contre 10.2% au 31/12/2006.

9.1.5.2.2 *Les faits marquants - Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (R.225-102)*

9.1.5.2.2.1 Renforcement des fonds propres du Groupe DMS

En décembre 2007 une augmentation de capital par exercice de bons et d'options de souscription d'actions a été réalisée pour un montant global de 2.897 K€ dont 747 K€ de capital.

9.1.5.2.2.2 Rééchelonnement et diminution de la dette financière bancaire et non bancaire du groupe

Le 25 avril 2007 la négociation relative au rééchelonnement des dettes bancaires a abouti à un rééchelonnement des échéances. Cet accord a prévu le règlement du quart des échéances échues au 1/4/2007 et le rééchelonnement sur 2 années supplémentaires des trois quarts des échéances échues et à venir. Ces éléments, considérés comme des événements post-clôture au 31/12/2006, avaient déjà été pris en compte au bilan au 31/12/2006.

Une autre renégociation de la dette financière non bancaire du groupe, relative aux avances remboursables, a abouti au cours du premier semestre à une annulation d'une partie de la dette pour un montant de 587 KE portant ainsi l'encours d'avances à 589KE.

Activité en matière de recherche et de développement (L 232-1) :

K€	2 007	2 006
Masse salariale imputée à la R&D	264	284
Achats, fournitures, matériels et documentations	45	28
Déplacements, participations à des conférences scientifiques	-	-
Frais de projets	-	-
Etudes et recherches extérieures	13	33
Redevances sur brevets et licences	23	137
Sous total Frais extérieurs	81	198
TOTAL	345	482

9.1.5.2.3 *Événements importants depuis la clôture (L 232-1)*

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS (cf. 9.1.3.5 ci-dessus)

9.1.5.2.4 *Evolution prévisible (L 232-1) et perspectives d'avenir (R.225-102)*

Au premier trimestre 2008, compte tenu d'équipes commerciales insuffisantes en France, DMS devrait constater des ventes inférieures aux attentes dans l'hexagone. A l'international, dans un contexte concurrentiel difficile compte tenu de la baisse du dollar par rapport à l'euro, le groupe a continué d'enregistrer des succès commerciaux dans le sillage de la fin de l'année 2007. Au global, DMS prévoit d'enregistrer, au premier trimestre 2008, un chiffre d'affaires en baisse par rapport au premier trimestre 2007.

Cependant, DMS entend poursuivre l'accroissement de ses parts de marché en Asie, en Europe de l'ouest et en Amérique du Sud. Déjà présent avec le Lexxos dans le haut de gamme, qui représente 15% du marché de l'ostéodensitométrie, DMS complète son offre en 2008 avec la commercialisation du Stratos qui lui permettra de s'adresser à la plus large partie du marché, où le groupe n'est pas encore présent.

Les principaux risques et incertitudes pour DMS sont identiques à ceux du groupe. Ces risques sont décrits au paragraphe 9.1.3.7.

9.1.5.2.5 *Prises de participation et de contrôle*

Nous vous précisons enfin, qu'aucune prise de participation et/ou de contrôle n'a été effectuée cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2007.

9.1.5.2.6 *Conséquences sociales de l'activité*

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

9.1.5.2.7 *Conséquences environnementales de l'activité*

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

9.1.5.3 Les Résultats de la société DMS

9.1.5.3.1 *Affectation du résultat*

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts de notre société.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 307 290 € comme suit :

- A l'amortissement partiel du Report à Nouveau déficitaire pour 307 290 €.

9.1.5.3.2 Distributions antérieures

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

9.1.5.3.3 Charges non déductibles fiscalement

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

9.1.5.3.4 Le capital de la société DMS

9.1.5.3.4.1 L'actionariat de la société (L 233-13)

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2007 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

CAPITAL	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Plus de 5%	Jean-Luc Dumas	CDC ENTREPRISES INNOVATION, IDEFI GESTION	Néant
Plus de 10%	Antoine Rabaste	Jean-Luc Dumas	Jean-Luc Dumas, SPEF VENTURE
Plus de 15%	Néant	Antoine Rabaste	CDC ENTREPRISES INNOVATION
Plus de 20%	Néant	Néant	Antoine Rabaste
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 90%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

DROITS DE VOTE	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Plus de 5%	Néant	CDC ENTREPRISES INNOVATION, IDEFI GESTION	Néant
Plus de 10%	Antoine Rabaste, Jean-Luc Dumas	Jean-Luc Dumas	SPEF VENTURE, CDC ENTREPRISES
Plus de 15%	Néant	Néant	Jean-Luc Dumas
Plus de 20%	Néant	Antoine Rabaste	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Antoine Rabaste
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 90%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

Cette liste a connu les modifications suivantes au cours de l'exercice écoulé :

Monsieur Antoine RABASTE :

. nombre d'actions cédées : 617 494 actions

. nombre d'actions acquises : 0 actions

Monsieur Jean-Luc DUMAS :

. nombre d'actions cédées : 140 000 actions

. nombre d'actions acquises : 0 actions

9.1.5.3.4.2 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-100-3)

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe 9.1.5.3.4.1.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 17 des statuts.
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport aux paragraphes 9.1.5.3.4.7 et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration

9.1.5.3.4.3 Les actions d'autocontrôle (L 233-13)

Les sociétés contrôlées suivantes détiennent une quotité du capital de la société :

Néant

9.1.5.3.4.4 Avis de détention et aliénation de participation croisée (R.233-19)

Néant.

9.1.5.3.4.5 Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L. 225-211 al. 2)

Néant

9.1.5.3.4.6 Opérations afférentes aux actions de la société

(1) Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital et options de souscriptions et d'achat et des actions gratuites

Le conseil d'administration du 28 décembre 2007 a approuvé les opérations suivantes.

Le conseil d'administration ayant procédé, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 5 septembre 2006, à une augmentation de capital par émission de 4.591.490 actions nouvelles (ABSAR) d'un montant nominal de 4.591.490 € avec maintien de droit préférentiel de souscription, réalisée le 27 septembre 2006, ayant influé sur la valeur du titre DMS, doit procéder pour tenir compte de l'incidence de cette opération à un ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription consenties précédemment à cette augmentation de capital.

Conformément aux dispositions de l'article R. 228-91 du Code de commerce :

« Pour l'application du 3° de l'article L. 228-99, l'ajustement égalise, au centième d'action près, la valeur des titres qui sont obtenus en cas d'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital après la réalisation de l'opération et la valeur des titres qui auraient été obtenus en cas d'exercice de ces droits avant la réalisation de l'opération. »

A cet effet, les nouvelles bases d'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital sont calculées en tenant compte, en cas d'opération comportant un droit préférentiel de souscription du nombre de titres émis auxquels donne droit une action ancienne, du prix d'émission de ces titres et de la valeur des actions avant détachement du droit de souscription. Cette valeur est égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse au moins qui précèdent le jour de début de l'émission.

Ces ajustements de prix concernant les options de souscription consenties découlant des plans d'options de souscription des 09/08/2004, 20/05/2005 et 21/09/2005 ont été les suivants

Plan 09/08/2004 :

- prix initial de l'action : 4 €
- prix ajusté de l'action après augmentation précitée : 2,53 €
- quantité initiale de stock options : 2000
- quantité ajustée de stock options après augmentation précitée : 3162

Plan 20/05/2005 :

- . prix initial de l'action : 4,41 €
- . prix ajusté de l'action après augmentation précitée : 2,79 €
- quantité initiale de stock options : 8000
- quantité ajustée de stock options après augmentation précitée : 12645

Plan 21/09/2005 :

- . prix initial de l'action : 3,45 €
- . prix ajusté de l'action après augmentation précitée : 2,18 €
- quantité initiale de stock options : 2500

- quantité ajustée de stock options après augmentation précitée : 3956

Options levées en 2007:

25 000 options ont été levées – plan du 27/10/2006

Options attribuées au cours de l'exercice :

Néant

Plans d'options de souscription d'actions en cours :

Date du plan	Plan du 27/10/2006	Plan du 21/09/05	Plan du 20/05/05	Plan du 9/8/2004	TOTAL
Nombres d'options totales attribuées à l'origine	25 000	10 000	8 000	12 500	55 500
Nombre d'options exercées au 1/1/2007	-	7 500	-	10 500	18 000
Nombre d'options exercées en 2007	25 000				25 000
Nombre d'options radiées	-	-	-	-	-
Nombre d'options restant à exercer (après actualisation approuvée par le C.A. du 28/12/07)	-	3 956	12 645	3 162	19 763
Prix d'exercice (en euros) (après actualisation approuvée par le C.A. du 28/12/07)	2,16 €	2,18 €	2,79 €	2,53 €	
Date d'échéance du plan	28/10/2014	22/09/2013	21/05/2013	11/08/2008	

(2) *Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L. 225-211 al. 2)*

Néant

9.1.5.3.4.7 Les délégations en matière d'augmentations de capital (L. 225-129)

- **Délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire ou incorporation de réserves, bénéfices ou prime (article L. 225-129-2 du Code de commerce)**

Les délégations de compétence en la matière prennent fin le 5 novembre 2008. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir les renouveler et donc conférer au Conseil d'administration :

Ces délégations ont pour objet de donner au conseil d'administration, dans le délai légal de 26 mois, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires, et ce à l'effet de financer les besoins de l'entreprise.

- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, ne pourra être supérieur à 30.000.000 (trente millions) euros. Ce montant inclurait la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital. En outre, sur ce plafond s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 30.000.000 euros.

- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, ne pourra être supérieur à 30.000.000 (trente millions) euros. En outre, sur ce plafond, s'imputera le montant nominal global des actions émises en vertu de la délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ci-dessus. Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 30.000.000 euros.

Il est prévu, dans le cadre de ces délégations, de conférer au conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale. Cette décision ferait l'objet d'une résolution particulière.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Ces émissions pourraient être réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Notamment pour permettre d'atteindre un plus grand nombre d'investisseurs, le directoire pourra, le cas échéant, supprimer le droit préférentiel de souscription.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés prévues par la Loi et notamment, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

En cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le conseil d'administration pourrait conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Toujours dans cette hypothèse, la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, sera déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le Conseil d'Administration mettra en oeuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Autorisation à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières (article L. 225-147 du Code de commerce)

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au conseil d'administration une délégation pour augmenter le capital social dans la limite de 10% de son montant en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra être supérieure à 10% du capital social. Ce plafond est indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

Autorisation à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE (articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail)

Dans le cadre d'une obligation légale, pour favoriser l'actionnariat salarié, nous vous proposons également de statuer sur un projet de délégation à donner au Conseil d'administration permettant de réaliser une augmentation de capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et effectuée dans les conditions de l'article L. 443-5 du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital. Il découle de la loi l'obligation de supprimer le droit préférentiel de souscription.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la délégation est de 87.827 euros. (ou : à 1% du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation),

A cet effet nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation.

Le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

▪ **Autorisations en matière d'actionnariat salarié individuel**

Pour permettre de poursuivre une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise, nous vous proposons d'autoriser le conseil à procéder à l'attribution de stock options et d'actions gratuites comme suit :

- **Autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions**

Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux, ou de certaines catégories du personnel, et/ ou des mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ;

Le nombre total des options qui seront ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur aux limites fixées aux articles L.225-182 et R. 225-143 du Code de Commerce, sous réserve de toutes autres limitations légales.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration sans pouvoir être inférieur à 80% de la moyenne au cours coté à la clôture durant les vingt jours de cotation précédant le jour de la décision du conseil d'administration d'attribuer les options .

La durée des options fixée par le conseil ne pourra excéder une période de quatre (4) ans, à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le conseil disposera, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

- **Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux (article L. 225-197-1 du Code de commerce)**

Nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration, pour une durée de 38 mois la faculté de procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le conseil d'administration au titre de la présente délégation ne pourrait dépasser 15% du capital social existant au jour de l'attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne serait définitive au terme d'une période d'acquisition :

- d'une durée minimale de deux ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français à la date d'attribution. En outre, ces derniers devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. Le conseil aurait la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.
- d'une durée minimale de quatre ans pour les bénéficiaires non résidents fiscaux français à la date d'attribution, le conseil d'administration ayant la faculté d'augmenter la durée de cette période. Ces bénéficiaires ne seraient en revanche pas soumis à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition fiscale contraire.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les personnes remplissant les conditions fixées ci-dessus ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux, déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour la libération des actions nouvelles à attribuer, décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement, procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution et généralement faire dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

▪ **Autorisation d'utiliser ces délégations et autorisations en période d'offre publique**

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le conseil d'administration pour une durée de 18 mois si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qu'il vous est demandé par ailleurs de lui consentir en période d'offre publique. Cette autorisation ne serait utilisable que dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable.

▪ **Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues (L. 225-209)**

Le conseil d'administration rappelle que, malgré les pouvoirs qui lui ont été conférés, aucun programme de rachat d'actions n'a été mis en place.

Nous vous proposons de conférer au conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 0,5% du nombre d'actions composant le capital social actuel soit 43.914 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir comptes des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 21 juin 2007.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action DMS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa 18^{ème} résolution à caractère extraordinaire.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 80 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 3.513.040 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 0,5% du capital, soit 43.914 actions, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

9.1.5.4 Les salariés

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait 0,1 % du capital social de la société.

L'augmentation de capital réservée

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois tous pouvoirs à l'effet de réaliser une telle augmentation dans la limite de 1% du capital, aux moments et conditions qu'il jugera opportuns.

9.1.5.5 Les mandataires sociaux

- Mode d'exercice de la direction générale (R.225-102)

Nous vous précisons qu'au cours de sa séance du 24 Juin 2002, le conseil a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration.

- Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (L 225-102-1 al 3) au cours des cinq dernières années – Renouvellement des mandats des administrateurs

Monsieur Antoine RABASTE:

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Administrateur de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS « DMS »

Son mandat d'administrateur a été renouvelé lors de la délibération de l'assemblée générale du 24 Juin 2002.

Son mandat d'administrateur arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Antoine RABASTE pour une nouvelle période de six années qui expirera en 2014 aux termes de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Son mandat de président du conseil d'administration et directeur général a été renouvelé lors de la délibération du conseil d'administration du 24 Juin 2002 ; il arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

Président de la SAS APELEM, Société par Actions Simplifiée au capital de 276.225 Euros, dont le siège social est 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146

Gérant de la Société MEDILINK, S.A.R.L. au capital de 48.000 Euros, dont le siège social est Zac du Parc d'Activités Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS (Hérault), immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°389288044

Gérant de la Société civile MEDIAG, société civile au capital de 550 Euros, dont le siège social est Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°413 135 476

Monsieur Jean-Luc DUMAS :

Directeur Général Délégué, Administrateur de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "DMS"

Son mandat d'administrateur a été renouvelé lors de la délibération de l'assemblée générale du 24 Juin 2002.

Son mandat d'administrateur arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Luc DUMAS pour une nouvelle période de six années qui expirera en 2014 aux termes de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Son mandat de directeur général délégué a été renouvelé lors de la délibération du conseil d'administration du 24 Juin 2002 ; il arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

Directeur Général Délégué de la SAS APELEM, Société par Actions Simplifiée au capital de 276.225 Euros, dont le siège social est 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146

Gérant de la société MERIX, S.A.R.L. au capital de 80.000 euros, dont le siège social est 8 rue Montespan 91000 EVRY, immatriculée au RCS d'EVRY sous le N°348 233 800

Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR", S.A.R.L. au capital de 8.160 euros, dont le siège social est Route de Grasse Domaine des Charmettes 06600 ANTIBES, immatriculée au RCS de ANTIBES sous le N°344 312 798

Monsieur Gérard DAGUISE :

Directeur Général Délégué, Administrateur, de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "DMS"

Monsieur Gérard DAGUISE a été désigné en qualité d'administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 7 février 2005

Son mandat d'administrateur arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gérard DAGUISE pour une nouvelle période de six années qui expirera en 2014 aux termes de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

M. Daguisé a été nommé directeur général délégué par le conseil d'administration du 5 septembre 2006 ; il arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2007.

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

- Juge Consulaire au Tribunal de Commerce de GRENOBLE

- **Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur : 50**
- **Les démissions d'administrateur :**

Néant

- **Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations**

Nous vous proposons de désigner en qualité de nouveaux administrateurs en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013:

Monsieur le Docteur Yves Caer
demeurant Mas des Cannes à Uzès

M. Frédéric Haméon
Demeurant Chemin de Trouchaud à Aigues Mortes

M. Frédéric Haméon cumulerait son mandat d'administrateur avec son contrat de travail de Directeur administratif et financier antérieur à la présente nomination.

- **Les jetons de présence**

Fixation du montant global de jetons de présence à verser

L'assemblée générale du 21 juin 2007 a fixé 70 000€ le montant global des jetons de présence. Ce montant est maintenu pour l'exercice 2008 et pour les exercices suivants sauf décision contraire.

- **Les rémunérations des mandataires**

La rémunération brute totale et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par votre société ou toute société contrôlée au sens de l'article 233-16 du Code de Commerce, au cours de l'exercice 2007, s'établissent comme suit :

Mandataires (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Dans la société DMS			Dans les sociétés contrôlées	
	Rémunération fixe au titre du mandat (valeur brute)	Autres rémunérations fixes (brutes)	Dont avantages en nature	Rémunérations	Avantages en nature
Monsieur Antoine RABASTE	63 888	NEANT	3 713	NEANT	NEANT
Monsieur Jean- Luc DUMAS	52 519	NEANT	2 490	NEANT	NEANT
Monsieur Gérard Daguisé	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

Les rémunérations des mandataires sociaux n'ont pas connu d'évolution depuis la création de la société. Seuls les avantages en nature préconisés par les URSSAF en 2004 et concernant l'assurance chômage ont été mis en place.

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

néant

Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

néant

9.1.5.6 Les commissaires aux comptes

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration avec la présente assemblée.

9.1.5.7 Conventions règlementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

Si certaines d'entre elles n'ont pu être préalablement autorisées par le Conseil, il conviendra de les approuver dans les termes de l'article L 225-42 du code de commerce.

CONCLUSION

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, ainsi qu'aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fait à PEROLS

Le 15 avril 2008

9.2 ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

9.2.1 ANNEXE 1 : CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

▪ I - CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

Depuis 2003 de nombreux « chantiers » ont été menés, avec comme objectif transversal « l'optimisation du processus global du groupe » :

- Sur la période 2003 / 2005 nous pouvons noter les actions suivantes :
 - Maîtrise des évolutions de la masse salariale (2003 / 2004).
 - Réduction de la masse salariale et stabilisation des effectifs (2004 / 2005).
 - Mise en place des premières étapes de la réorganisation et optimisation progressive des services (2003 / 2005)
 - Développer les compétences et la polyvalence des salariés (plan de formation 2004 / 2005)
- Sur la période 2006 / 2007 nous pouvons noter les actions suivantes :
 - Refonte complète de l'organigramme avec de nouvelles nominations à la production du groupe, au SAV du groupe ainsi qu'au sein des services commerciaux export,
 - Nomination d'un Directeur Industriel chargé :
 - De la nouvelle politique « Achats »
 - De l'harmonisation des pratiques des divisions Ostéodensitométrie et radiologie
 - Création de la division SERENYS et mise en place des équipes.
 - Mise en place des entretiens de progrès fin 2007 (Mesurer, valider et gérer le potentiel humain).

Sur toute la période 2003 / 2007

Une refonte complète de l'organigramme a été opérée, de nouvelles responsabilités ont été identifiées, de nouveaux modes de fonctionnement et d'organisation au sein de tous les services du groupe ont vu le jour.

La mission délicate de réorganisation menée par la Direction devait concilier le souci d'optimisation des services et de rentabilité du groupe avec un effectif des personnels réduit :

- Une moyenne de 160.3 salariés en 2002,
- Une moyenne de 150.8 salariés en 2003,
- Une moyenne de 130.5 salariés en 2004,
- Une moyenne de 128.3 salariés en 2005.

- Une moyenne de 124.5 salariés en 2006.
- Une moyenne de 125.8 salariés en 2007.

Pour prolonger le travail de réorganisation dans une optique d'amélioration continue et d'optimisation dans le temps, les fiches de fonctions ont été revues de manière exhaustive en 2005 et les entretiens annuels d'appréciation ont été programmés pour fin 2007.

La maîtrise de la masse salariale passe par un contrôle de l'utilisation des heures par salariés, et donc par une réorganisation du temps de travail adaptée à chaque spécificité des services.

Le lissage du temps de travail en fonction des pics de production sur les sites de fabrication et la mise en place d'un système de pointage en particulier pour la production, permettent de contrôler le volume d'heures supplémentaires.

L'organisation du temps de travail au sein du groupe a été adaptée aux spécificités de chaque service (*horaires sur 35 heures, prise de RTT ou lissage en fonction des pics d'activité du service*), dans le respect de la durée légale de 35 heures.

DMS a toujours connu des problématiques de recrutement inhérentes aux spécificités des métiers du groupe. La spécificité de l'imagerie médicale et les compétences techniques demandées par l'ostéodensitométrie sont rares sur le marché de l'emploi et rendent les recrutements difficiles.

C'est pourquoi une politique de partenariat avec des centres de formation est menée afin d'obtenir de nouvelles recrues « formées maison » par le biais de l'alternance, tant dans le domaine technique (apprentissage : du BTS au niveau ingénieur) que pour des formations commerciales à l'international et biomédicales (contrats de professionnalisation) ; des partenariats (sous forme de conventions de conversion avec les armées et les partenaires civils (ASSEDIC,...)) sont initiés pour l'embauche du personnel technique.

Le climat social dans une période de réorganisation :

La Délégation Unique du Personnel élue au sein du groupe DMS a permis d'accompagner les projets de la Direction lors de la réorganisation des services du groupe :

- participation aux réunions et discussions sur la réorganisation et l'adaptation du temps de travail
- participation au groupe de projet sur la mise en place des entretiens annuels de progrès

Même si la réorganisation est une période difficile à gérer en terme d'incertitude et de justesse de communication, et est génératrice de stress et de doute ; le relais ainsi fait entre les salariés et la Direction a aidé à maintenir un climat le plus propice possible à la réorganisation et à l'optimisation des services.

Elle est aujourd'hui impliquée sur la mise en place d'un accord d'entreprise concernant la création d'un nouveau statut de « technicien d'installation de matériel médical » et d'une nouvelle grille de gestion des « déplacements et interventions clients ».

Développer les compétences des salariés

La politique de développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ainsi que les partenariats universitaires pour des stages de longue durée (4 à 12 mois) permettent à DMS de profiter des derniers enseignements universitaires et professionnels, de transférer sur les salariés en place de nouvelles compétences, et de posséder un « bassin de recrutement » non négligeable.

Les plans de formations ont pour objectif :

- l'acquisition de plus de polyvalence (*personnel de production*)
- la mise en place de nouvelles méthodes de travail (*personnel R&D*)
- l'implication des salariés dans une logique « processus » (*formation à l'amélioration continue des produits impliquant tous les services concernés par la conception, la production et la commercialisation des produits*)

En 2006 et 2007, l'essentiel des formations ont été orientées vers la qualité et la méthodologie en développement et suivi de projets :

- « éco conception »,
- « nouvelles normes en conception »,
- « gestion des processus »

Concernant l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés :

Au 31/12/07, le groupe DMS emploi 2,88 « unités bénéficiaires », contre 2,73 au 31/12/2006 et 4,51 au 31/12/2005.

Au titre de l'exercice 2007, ces emplois n'ont cependant pas permis de dépasser les exigences légales et la taxe correspondante s'est élevée à 3,6 K€ contre 7 KE en 2006. En dépit du départ de travailleurs sous statut de travailleur handicapé (TH) et de la difficulté de pouvoir recruter des personnes sous statut TH, la réduction de la taxe et l'augmentation des unités bénéficiaires ont pu se faire par l'utilisation des services spécialisés comme les « ESAT ».

9.2.2 ANNEXE II : CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Le rayonnement ionisant est le risque le plus élevé qui a été identifié au niveau environnemental.

L'exposition à ce risque trouve son origine dans les activités rayon X de calibration des machines. De nombreuses mesures de sécurité existent : dosimètre individuel et d'ambiance, marquage des zones de sécurité au sol, signalisation lumineuse pendant les tirs, tabliers, paravents, salles et armoires plombées. De plus, des mesures d'ambiance des rayons X sont effectuées mensuellement par un laboratoire indépendant.

Les appareils sont conformes aux normes en vigueur en la matière. Rappelons également que les ostéodensitomètres à rayons X ne sont pas des appareils de radiologie classique : leur émission ionisante de rayons X est, ainsi, environ 100 fois plus faible qu'un appareil de radiologie conventionnel.

Début 2003, le groupe a lancé une grande campagne d'information sur ce risque auprès des salariés, dans le cadre de la mise en place du document unique sur les risques professionnels. Cette campagne s'est conclue par la rédaction d'un document unique sur les risques professionnels.

Quant aux autres considérations environnementales, le groupe DMS respecte les normes en vigueur, il ne concourt pas à l'émission de nuisances sonores, olfactives ou de déchets dangereux. L'activité du groupe ne porte pas non plus atteinte au milieu naturel dans son ensemble et est faiblement consommatrice de ressources en eau, matière première et énergie.

Dans le cadre d'une réflexion débutée fin 2005 autour de « l'éco conception » un projet pilote a été initié dès janvier 2006 sur le renouvellement d'un appareil avec pour objectif : « la réduction du volume des matières première utilisées pour la réalisation de celui-ci ».

9.2.3 ANNEXE III : TABLEAU RECAPITULIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (en €)	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €)
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	05/09/2006	05/11/2008	10 000 000	Conseil d'Administration du 27 septembre 2006 : augmentation de capital de 4.591.490 €		5 408 510
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de Réserves, bénéfices, primes de fusion et d'apport	05/09/2006	05/11/2008	5 000 000			5 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	05/09/2006	05/11/2008	10 000 000			10 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS dans la limite annuelle de 10% du capital avec modalités de fixation du prix de souscription définies	Néant					-
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	05/09/2006	05/11/2008	101 673			101 673
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur de ...(catégorie de personnes)	Néant					-
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	Néant					-
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	05/09/2006	05/11/2008	15% du capital social	Conseil d'Administration du 5 septembre 2006 : augmentation de capital de 163.500€.	Conseil d'administration du 28/12/2008 : augmentation de capital de 25000€.	1 004 770

Autorisation d'émettre des Bons de souscription d'actions	05/09/2006	05/11/2008	15% du capital social		Décision du président (subdélégation du Conseil) pour 762504€.	442 766
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	05/09/2006	05/11/2009	10% du capital social			1 205 270

9.2.4 ANNEXE IV : TABLEAU DE SYNTHESE DES OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES REALISES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Nom et prénom	RABASTE Antoine
Qualité	Président et directeur général
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	actions
Nombre total d'instruments financiers cédés	617494
Prix moyen pondéré	4,10 euros
Montant total des cessions	2531725 euros
Nombre total d'instruments financiers acquis	0
Prix moyen pondéré	0€
Montant total des acquisitions	0€

Nom et prénom	DUMAS Jean-Luc
Qualité	Directeur Général Délégué
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés	140000
Prix moyen pondéré	4,20 €
Montant total des cessions	588000 €
Nombre total d'instruments financiers acquis	0
Prix moyen pondéré	0€
Montant total des acquisitions	0 €

Nom et prénom	DAGUISE Gérard
Qualité	Directeur Général Délégué
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés	16666
Prix moyen pondéré	4,56 €
Montant total des cessions	75997 €
Nombre total d'instruments financiers acquis	0
Prix moyen pondéré	0€
Montant total des acquisitions	0 €

9.3 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERES EXERCISES

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	6 757 410	10 155 354	10 167 354	8 035 108	8 782 723
Nombre des actions ordinaires existantes	2 252 470	3 385 118	3 389 118	8 035 108	8 782 723
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :	-	-	-	3 443 512	1 147 727
. Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
. Par exercice de droits de souscription	-	-	-	3 443 512	1 147 727
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 518 431	12 144 461	8 892 381	10 660 423	9 830 920
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions et transferts de charges	44 243	- 242 374	- 2 759 706	- 1 260 552	486 505
Impôts sur les bénéfices	17 687	195 185	-	- 38 417	- 44 481
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 607 004	- 1 034 801	- 5 829 320	- 1 368 025	307 290
Résultat distribué	-	-	-	-	-
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	27,000	- 0,013	- 0,814	- 0,152	0,06
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 0,269	- 0,305	- 1,720	- 0,170	0,035
Dividende attribué à chaque action (a)	-	-	-	-	-
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	62	52	49	51	57
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 686 606	1 477 951	1 612 228	1 512 810	1 791 501
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	668 525	633 923	685 904	671 426	776 790

a) Préciser, le cas échéant, par catégorie, s'il s'agit d'un dividende brut ou net.

9.4 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
S.A. au capital de 8.782.612 euros
SIEGE SOCIAL : Parc d'Activités de la Méditerranée - Lieudit Les Galines
34470 PEROLS (Hérault)
389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ARTICLE L225-37 AL6 DU CODE DE COMMERCE

Le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne est établi en application de l'article L. 225-37 du code de commerce.

9.4.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

9.4.1.1 Composition du conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

Au 31 décembre 2007, votre conseil d'administration est composé de trois membres. Les mandats de messieurs Antoine Rabaste et Jean-Luc Dumas ont été renouvelés par l'assemblée générale du 24 juin 2002, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008 et qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé. Monsieur Gérard Daguisé a été nommé administrateur par l'assemblée générale du 7 février 2005 en remplacement de Monsieur Xavier Lelardeux, démissionnaire, et pour la durée résiduelle de son mandat, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008 et qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs aux compétences et profils variés. Ils ont tous une bonne connaissance de l'activité de DMS et de son secteur d'activité.

Nous vous rappelons que le conseil d'administration a décidé que la Direction Générale serait assurée par le Président du Conseil d'administration, assisté de deux directeurs généraux délégués.

Pour garantir la coordination entre le Président Directeur Général Monsieur Antoine RABASTE et les Directeurs Généraux Délégués, messieurs Jean-Luc DUMAS et Gérard DAGUISE, ces derniers se rencontrent périodiquement et participent aux réunions du Conseil d'administration.

La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

Antoine RABASTE

Président de la SAS APELEM, Société par Actions Simplifiée au capital de 276.225 Euros, dont le siège social est 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146

Gérant de la Société MEDILINK, S.A.R.L. au capital de 48.000 Euros, dont le siège social est Zac du Parc d'Activités Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS (Hérault), immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°389288044

Gérant de la Société civile MEDIAG, société civile au capital de 550 Euros, dont le siège social est Parc d'Activités de la Méditerranée Lieudit Les Galines 34470 PEROLS, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le N°413 135 476

Jean-Luc DUMAS

Directeur Général Délégué de la SAS APELEM, Société par Actions Simplifiée au capital de 276.225 Euros, dont le siège social est 175 Allée Von Neumann Parc Scientifique Georges Besse 30900 NIMES, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 319 996 146

Gérant de la société MERIX, S.A.R.L. au capital de 80.000 euros, dont le siège social est 8 rue Montespan 91000 EVRY, immatriculée au RCS d'EVRY sous le N°348 233 800

Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR", S.A.R.L. au capital de 8.160 euros, dont le siège social est Route de Grasse Domaine des Charmettes 06600 ANTIBES, immatriculée au RCS de ANTIBES sous le N°344 312 798

Monsieur Gérard DAGUISE :

Juge Consulaire au Tribunal de Commerce de GRENOBLE

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale ordinaire peut nommer à la majorité des voix, au maximum, deux censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Les censeurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Toute personne morale qui sera désignée en qualité de censeur devra désigner un représentant permanent.

9.4.1.2 Missions du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

9.4.1.3 Délibérations du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Les réunions du conseil d'administration se déroulent normalement au siège social. Le conseil d'administration s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2007.

Aucune réunion ne s'est tenue sans la présence du Président du Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué.

Aucune réunion n'a été provoquée à l'initiative d'un administrateur ou du Directeur Général Délégué.

9.4.1.4 Convocation des administrateurs et des commissaires aux comptes

Les administrateurs ont été convoqués cinq jours au moins à l'avance par lettre simple ou verbalement.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

9.4.1.5 Information des administrateurs

Chaque fois qu'un membre en fait la demande, le Président lui communique les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

9.4.1.6 Comités spécialisés

Un Comité de Coordination et d'Organisation a été créé le 13 décembre 2006. Il est composé des représentants de tous les services de l'entreprise. Il a pour mission d'assurer la bonne information des équipes et de coordonner les actions de tous les services. Le Comité de Coordination et d'Organisation s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2007.

Le Comité de Coordination et d'Organisation rend compte de ses travaux au Conseil d'administration par la voix de son président, également administrateur.

Le Comité de Coordination et d'Organisation a principalement travaillé en 2007 sur la refonte de l'organigramme de la société.

9.4.1.7 Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le conseil d'administration de la société.

9.4.1.7.1 Rémunération et avantages accordés au Président du conseil d'administration et Directeurs généraux délégués

Les principes de fixation de la rémunération du Président et d'un des deux Directeurs Généraux délégués comprennent :

- une rémunération fixe annuelle
- un régime d'assurance chômage

Pour ce qui est de Gérard Daguisé, Directeur général délégué, sa rémunération est limitée à l'attribution de jetons de présences. Cependant une rémunération lui a été attribuée au titre des missions exceptionnelles (voir 9.4.1.7.3).

9.4.1.7.2 Jetons de présence versés aux administrateurs

Les principes de fixation du montant des jetons de présence versés aux administrateurs sont les suivants :

500 € par présence à la réunion du Conseil d'administration. Cette somme n'est attribuée qu'aux administrateurs qui ne perçoivent pas de rémunération fixe annuelle.

Au titre de 2007, aucun jeton de présence n'a été attribué.

9.4.1.7.3 Missions exceptionnelles confiées à certains administrateurs

Le Conseil d'Administration du 5 septembre 2006 a nommé Monsieur Gérard DAGUISE en qualité de Directeur Général Délégué. Cette nomination concrétise la décision du conseil d'administration du 18 mai 2006 qui a fait appel à la compétence et à l'expérience de Gérard Daguisé aux fins de l'assister dans des missions exceptionnelles liées à la restructuration de la société. La rémunération liée à ces missions exceptionnelles s'est élevée au cours de l'exercice 2007 à 46.000 € hors frais de déplacement.

9.4.2 Procédures de contrôle interne

9.4.2.1 Le contrôle Interne est, chez DMS, un processus qui vise

- à créer et maintenir une organisation qui permette de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger,
- à s'assurer que la réalisation des objectifs s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- à garantir que les informations financières et comptables du groupe sont fiables, que le patrimoine du groupe soit valorisé et ses actifs protégés.

Le système de Contrôle interne a pour objectif de permettre à la dynamique du développement économique du groupe de se réaliser de manière régulière et durable, même si la garantie d'une absence totale de risque n'est jamais absolue.

9.4.2.2 Organisation générale du contrôle interne

La société n'a pas organisé un service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte.

Toutefois, le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent principalement sur :

- l'indépendance et la séparation des fonctions entre les personnes chargées de l'engagement des opérations et celles chargées de leur contrôle.
- La mise en place d'un Comité de Coordination et d'Organisation qui comprend les responsables des différentes fonctions de la société. Il traite de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de l'entreprise dans ses différents aspects. Il se réunit une fois par trimestre. Chaque membre de ce comité assure le contrôle interne de sa fonction.

La société a également mis en place un ensemble de polices d'assurances destinées à garantir la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de l'entreprise.

Le groupe DMS répond au standard ISO 9001 version 2000 et ISO 13 485 version 1996 (norme complémentaire spécifique aux dispositifs médicaux) depuis juin 2003 suite à un audit de l'organisme notifié GMED. Le respect des exigences de la norme ISO 9001:2000 est vérifié annuellement par un organisme accrédité ; le dernier audit a eu lieu en avril 2006 et a validé le respect des procédures en matière de normes de qualité de la production.

En matière de R&D, une réunion hebdomadaire fait l'objet de compte rendu systématique et de suivi de l'avancement des projets.

9.4.2.3 Des implantations stratégiques et des moyens mutualisés

En France, le groupe DMS bénéficie d'implantations stratégiques dans les différentes zones géographiques dans les domaines de la distribution et du service après vente.

La société LTR couvre la région du Sud Est, alors que la société MERIX implantée en région parisienne couvre la partie nord de la France.

En ce qui concerne l'export, le groupe a conclu des accords avec des distributeurs locaux, parfois exclusifs, qui prennent en charge l'installation et le service après vente des produits DMS.

La société mère DMS SA développe à la fois une activité de production et distribution de matériels d'ostéodensitométrie ainsi qu'une activité de centre de services au profit de ses filiales afin de mutualiser les ressources et d'en optimiser l'utilisation.

9.4.2.4 Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

Les opérations concourant à l'exercice des activités sociales de la société, comme leur traduction dans les comptes sont vérifiées, sans que nécessairement une formalisation des procédures appliquées, par la Direction Générale elle-même ait eu lieu.

L'organisation comptable s'appuie également sur différents moyens permettant de satisfaire aux obligations réglementaires (comptables et fiscales) ainsi qu'aux besoins de reporting interne et externe :

- La piste d'audit :

A partir de l'opération enregistrée en comptabilité le système doit permettre de remonter à l'opération initiale.

Une procédure de contrôle a été mise en place notamment pour faciliter le rapprochement des factures avec les lettres de voiture.

- Les contrôles de comptes internes :

Le service comptable établit de façon semestrielle de nombreux contrôles de cohérence des comptes tant au niveau du bilan que du compte de résultat pour l'établissement et la justification des comptes semestriels et annuels. Le groupe s'appuie également sur les travaux de révision assurés par un cabinet d'expertise comptable.

- La centralisation de la comptabilité du groupe sur un même progiciel
- La mise en place d'un suivi quotidien de la trésorerie afin de gérer au mieux les variations de besoin en fonds de roulement
- Un rapprochement journalier est effectué entre les encaissements clients et les créances mobilisées. Un suivi extra comptable a été mis en place afin de suivre les encours de mobilisation. Un cadrage semestriel entre ces informations et les informations émanant des banques est réalisé. Un rapprochement mensuel est également réalisé entre les informations des partenaires financiers et celles ressortant des suivis internes à DMS.
- La mise en place de garantie de paiement sur les ventes (assurance Coface, prépaiements de certaines commandes)
- Des contrôles de marges, à priori, par la mise en place de fiches de prix de revient et, à posteriori, lors des arrêtés de comptes par la comparaison des stocks théoriques avec les stocks réels qui permettent de s'assurer du bon rattachement des charges et des produits à l'exercice.
- L'utilisation d'une fiche d'analyse de commande systématique sur les affaires de radiologie plus complexe que les affaires d'ostéodensitométrie,
- Un inventaire exhaustif des stocks est réalisé chaque semestre. Des contrôles sont réalisés pour assurer le respect de l'exhaustivité, la réalité et la correcte valorisation des stocks. Des procédures de contrôle intermédiaires ont été mises en place en 2006 qui permettent la réalisation d'inventaires plus réguliers et plus rapides et qui assurent une meilleure maîtrise du processus de calcul des stocks.

9.4.3 *Pouvoirs du Directeur Général*

Je vous précise que, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et, dans la limite de l'objet social, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Fait à Pérols, le 15 avril 2008

Le Président du conseil d'administration

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES

Cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés, paragraphe 20.1.1.3.

10.2 FLUX DE TRESORERIE

Cf. Tableau des flux de trésorerie, paragraphe 20.1.1.4.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Au 31 décembre 2007, l'effectif du groupe DMS comprenait 7 ingénieurs d'un niveau Bac +5 ou titulaire d'une thèse. 10 personnes de niveau Bac +2 à Bac +5 sont également dédiées à la recherche.

La société détient les droits d'exploitation exclusifs de 7 brevets déposés par le CEA.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

Cf. 9.1.3.3

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le présent document de référence ne contient aucun de ces éléments relevant de l'interprétation de « prévisions / estimations » au sens du Règlement européen n°809-2004.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

Cf. 9.1.5.5 'Les Mandataires Sociaux' p. 44

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

Pour l'année 2007 :

Mr Antoine Rabaste, Président Directeur Général : rémunération 63 888 € dont avantages en natures : 3 713 €

Mr Jean-Luc Dumas, Directeur Général Délégué : rémunération 52 519 € dont avantages en natures : 2 490 €

Prêt ou garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration ou de Direction

NEANT

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de Direction générale

NEANT

Contrats de services liant les Dirigeants

Aucun contrat de services ne lie les Dirigeants à la société ni ne prévoit d'avantages à leur égard.

Voir paragraphe 9.1.5.5 'Les Mandataires Sociaux' p. 44

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Voir paragraphe 9.4.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

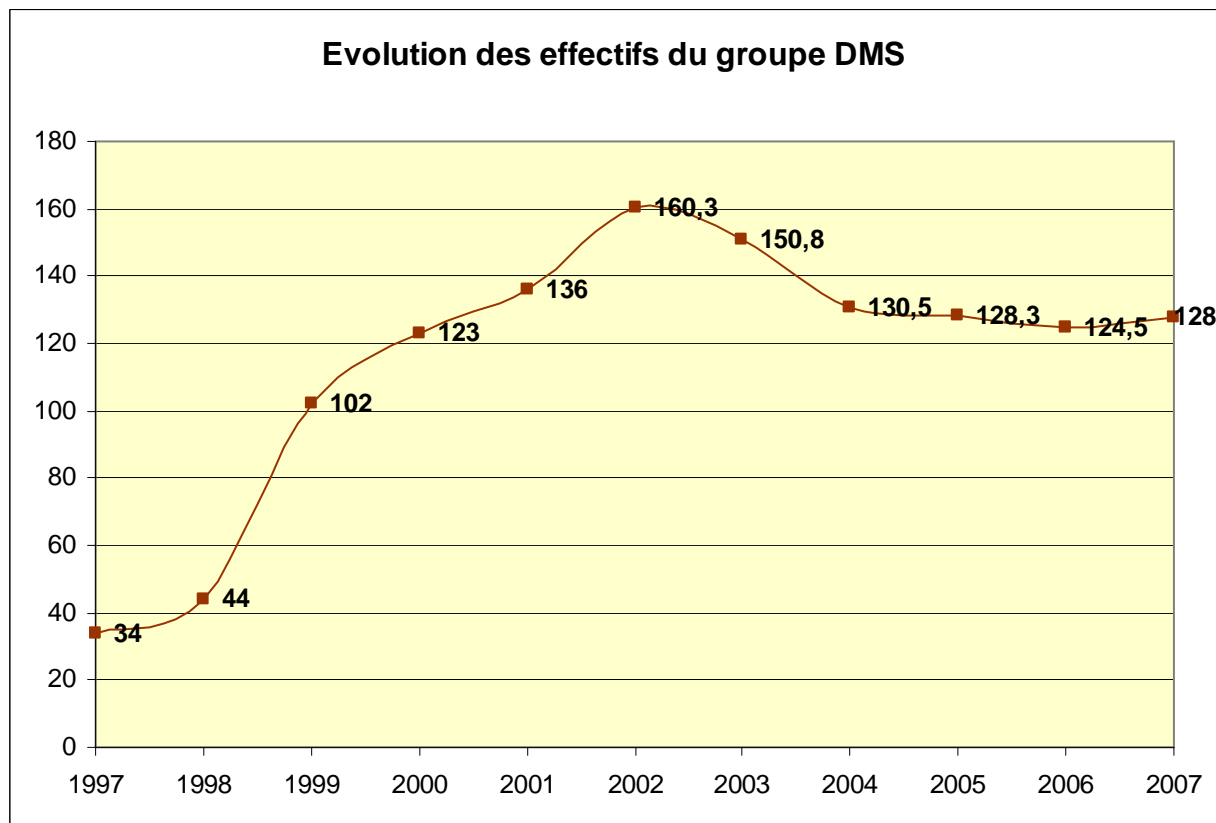
17 SALARIES

17.1 L'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Evolution des effectifs	Au 31/12/06	Au 31/12/07
Direction	3	5
Commercial France	6	5
Export	15	17
Service Technique (SAV)	24	25
Production / achats / stocks-expéditions	45	43
Finance (RH, contrôle de gestion, comptabilité, trésorerie)	10	7
R & D, Informatique, Bureau d'Etudes	17	16
Qualité / Marketing / Administratif	7	12
Total	127	130

17.2 EFFECTIF MOYEN DU GROUPE DMS

Exercice	Effectif moyen
2001	136
2002	160,3
2003	150,8
2004	130,5
2005	128,3
2006	124,5
2007	128



17.3 PARTICIPATION DES SALARIES

Néant

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du document de référence, sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'Actions	% nombres d'actions
RABASTE, ANTOINE	878 744	10%
DUMAS, JEAN-LUC	669 569	8%
PUBLIC	7 234 410	82%
TOTAL	8 782 723	100%

Actionnaires	Total droits de vote	% droits de vote
RABASTE, ANTOINE	1 861 665	20%
DUMAS, JEAN-LUC	1 158 088	12%
PUBLIC	6 481 996	68%
TOTAL	9 501 749	100%

Les dirigeants n'ont pas participé à l'augmentation de capital par exercice des BSAR A. Cette augmentation de capital a eu pour conséquence de diluer leurs participations.

En outre, ils ont, au cours de l'exercice 2007 cédé des titres afin de rembourser les emprunts qui leur avaient permis de participer à l'augmentation de capital de septembre 2006 à hauteur de 783 334 actions pour M. Antoine Rabaste et 444.444 actions pour M. Jean-Luc Dumas.

M. Antoine Rabaste est ainsi passé d'une participation en capital de 18,6% à une participation de 10,0%.
La participation de Jean-Luc Dumas est passée de 10,1% à 7,6%.

L'augmentation de capital de décembre 2007 par exercice de BSAR A a eu pour conséquence les dilutions suivantes en termes de droits de vote :

- M. Antoine Rabaste est passé d'une participation de 14,9% à une participation de 13,1%,
- M. Jean-Luc Dumas est passé d'une participation 11,6% à une participation de 10,7%.

18.1 ACTIONNAIRES NON MEMBRES D'UN ORGANE D'ADMINISTRATION

Aucun autre actionnaire ne dispose de plus de 5% du capital ou des droits de vote

18.2 ACTIONNAIRES DISPOSANT DE DROITS DE VOTE DOUBLES

Antoine Rabaste et Jean-Luc Dumas qui détiennent 10,0% et 7,6% respectivement du capital ont des droits de vote double. M. Rabaste détient 13,1% des droits de vote et M. Dumas 10,7%.

18.3 CHANGEMENT DU CONTROLE

Nous n'avons connaissance d'aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement du contrôle tel qu'il est décrit ci-dessus en 18.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTÉES

Le chiffre d'affaires réalisé avec des apparentées est neutralisé dans les comptes consolidés. Le chiffre d'affaires consolidé ne contient donc aucun chiffre d'affaires avec des apparentées.

Les autres opérations avec des apparentées sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (cf. 20.3.3)

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

Le présent document de référence contient les comptes et les rapports d'audit pour l'année 2007. Les comptes et les rapports d'audit pour les années 2006 et 2005 sont inclus respectivement dans les documents de référence 2006 et 2005. Le document de référence 2005 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13/06/2006 sous le numéro D.06-0558. Le document de référence 2005 a fait l'objet d'une actualisation déposée le 24 aout 2006 sous le numéro D.06-0558-A01. Le document de référence 2006 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28/06/2007 sous le numéro D.07-0664.

20.1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

20.1.1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

20.1.1.1 BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2007

ACTIF	<i>en K€</i>	<i>Notes</i>	31/12/2007	31/12/2006
<i>Actif non courant</i>				
Goodwill		Note 4	1 473	1 473
Immobilisations incorporelles		Note 4	1 174	722
Immobilisations corporelles		Note 5	531	531
Impôt différé actif		Note 21	0	0
Actifs financiers non courants		Note 6	93	90
Participation des les entreprises associées				
Autres actifs non courants				
Total de l'actif non courant			3 271	2 816
<i>Actif courant</i>				
Stocks		Note 7	7 291	6 432
Créances clients		Note 8	9 637	7 204
Autres actifs courants		Note 9	2 096	2 976
Trésorerie et équivalence de trésorerie		Note 10	4 529	4 472
Total de l'actif courant			23 553	21 084
TOTAL DE L'ACTIF			26 824	23 900
PASSIF	<i>en K€</i>	<i>Notes</i>	31/12/2007	31/12/2006
<i>Capitaux propres</i>				
Capital émis		Note 23	8 783	8 035
Prime d'émission			8 135	5 986
Autres réserves			-4 767	-4 021
Résultat de l'exercice			2 001	-877
Intérêts minoritaires			131	111
Total des capitaux propres			14 283	9 234
<i>Passif non courant</i>				
Emprunts à long terme (part >1an)		Note 12	610	1 260
Impôts différés passifs		Note 21	0	0
Provisions à long terme		Note 11	21	12
Total du passif non courant			631	1 272
<i>Passif courant</i>				
Fournisseurs et autres créditeurs		Note 13	8 545	9 503
Dettes financières (part <1 an)		Note 12	1 893	1 344
Partie courante des emprunts long terme		Note 12	1 132	2 007
Impôts exigibles				
Provisions à court terme		Note 11	340	540
Total du passif courant			11 910	13 394
TOTAL DU PASSIF			26 824	23 900

20.1.1.2 COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2007

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE K€	Notes	31/12/2007 12 mois	31/12/2006 12 mois
Activités maintenues			
Produit des activités ordinaires	Note 16	31 352	25 653
Autres produits	Note 17	2 000	1 611
Variation de stocks de produits finis en cours		584	719
Marchandises et matières consommées		-21 603	-17 487
Frais de personnel	Note 18	-4 846	-4 877
Dotations aux amortissements	Note 5	-87	-76
Dotations aux provisions	Note 11	481	-723
Dépréciation immobilisations incorporelles	Note 4	-472	-337
Autres charges	Note 19	-5299	-5035
Résultat opérationnel		2 110	-552
Produits financiers		82	53
Charges financières		-237	-427
Résultat financier	Note 20	-155	-374
Résultat avant impôt		1 955	-926
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues		1 955	-926
Quote part dans résultat net des entités associées		0	0
Activités abandonnées ou cédées		0	0
Résultat de l'exercice des activités abandonnées			
Résultat de l'exercice des activités cédées			
Impôt sur le résultat	Note 21	69	51
Résultat net consolidé		2 024	-875
Part des minoritaires		23	2
Résultat net consolidé-part du groupe		2 001	-877
Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)			
Résultat de base par action	Note 25	0,23	-0,11
Résultat dilué par action		0,20	-0,08

20.1.1.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidés	TOTAL PART GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES
<i>en K€ - sauf nombre d'actions</i>							
Solde au 1er janvier 2006		10 167	2 727	-10 995	1 899	105	2 004
Changement de méthode					0		0
Correction d'erreur				198	198		198
Autres				-110	-110	4	-106
Résultat net				-877	-877	2	-875
Dividendes					0		0
Augmentation de capital		4 755	3 258		8 013		8 013
Réduction de capital		-6 887		6 887	0		0
Solde au 31/12/2006	<i>8 035 108</i>	8 035	5 985	-4 897	9 123	111	9 234
Solde au 1er janvier 2007		8 035	5 985	-4 897	9 123	111	9 234
Changement de méthode					0		0
Correction d'erreur					0		0
Autres				131	131	-3	128
Résultat net				2 001	2 001	23	2 024
Dividendes					0		0
Augmentation de capital		748	2 149		2 897		2 897
Réduction de capital					0		0
Solde au 31/12/07	<i>8 782 723</i>	8 783	8 134	-2 765	14 152	131	14 283

20.1.1.4 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Conformément à **IAS 7**, le tableau de flux de trésorerie doit présenter les flux de trésorerie provenant d'activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

En K€	31/12/2007	-	31/12/2006
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 024	-	875
Elimination des éléments non monétaires :			
. Dotations aux amortissements et provisions a)	351		663
. Variation des impôts différés		-	90
. Résultat de cession d'actifs non courants (b)			272
. Quote part de subventions d'investissement		-	-
. Abandons de créances	-	587	-
. Coût des avantages accordés (stock options)			74
Marge brute d'autofinancement	1 788		44
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel c)	-	3 234	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles (1)	- 1 446	-	1 551
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations et actifs financiers	-	1 017	-
Cession d'immobilisations et autres actifs non courants			566
Réduction d'actifs financiers		-	-
Incidence variation de périmètre		-	-
Variation des autres actifs non courants		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (2)	- 1 017	-	102
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Versements d'avances conditionnées			-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			-
Augmentations de capital en numéraire (c)	2 897		8 012
Nouveaux emprunts et financements (d)	853		705
Remboursements d'emprunts et financements	-	881	-
Remboursement d'avances conditionnées	-	45	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (3)	2 824		6 060
Variation nette de trésorerie (1) + (2) + (3)			
	361		4 407
Trésorerie d'ouverture	4 168	-	239
Trésorerie de clôture	4 529		4 168
Variation trésorerie nette	361		4 407

Notes au tableau des flux de trésorerie :

a) à l'exclusion des provisions sur actif circulant b) cession des titres de la SCI MEDIAG en 2006.

c) augmentation de capital nette des frais d'émission imputés à la prime d'émission

d) le groupe ayant recours de façon permanent à la cession de créances professionnelles, celle-ci a été considérée comme une source de financement.

Les cessions de créances s'élèvent à 1893 KE au 31/12/2007 contre 1040 KE au 31/12/2006

NOTE 1 Eléments marquants de l'exercice

Renforcement des fonds propres:

En décembre 2007 une augmentation de capital par exercice de bons et d'options de souscription d'actions a été réalisée pour un montant global après imputation des frais d'émission de 2 897 K€ dont 747 K€ de capital.

Rééchelonnement et diminution de la dette financière bancaire et non bancaire du groupe :

Le 25 avril 2007 la négociation relative au rééchelonnement des dettes bancaires a abouti à un rééchelonnement des échéances. Cet accord a prévu le règlement du quart des échéances échues au 1/4/2007 et le rééchelonnement sur 2 années supplémentaires des trois quarts des échéances échues et à venir. Ces éléments, considérés comme des événements post-clôture au 31/12/2006, avaient déjà été pris en compte au bilan au 31/12/2006.

Une autre renégociation de la dette financière non bancaire du groupe, relative aux avances remboursables, a abouti au cours du premier semestre à une annulation d'une partie de la dette pour un montant de 587 KE portant ainsi l'encours d'avances 589KE.

Evénements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives

Ces éléments sont présentés dans le rapport annuel d'activité.

NOTE 2 Principes comptables

Principes généraux et normes comptables

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des **normes comptables internationales IFRS** telles qu'adoptées au 31 décembre 2007 dans l'Union Européenne.

Evolutions des règles et méthodes comptables au cours de l'exercice 2007

Changement de méthode comptable

Le groupe DMS n'a procédé à aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2007.

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2007

Norme	Objet		Incidence comptes annuels DMS 2007
IFRS 7	Instruments financiers - Informations à fournir	Nouvelle norme	Sans incidence
IAS 1	Présentation des états financiers - Informations à fournir sur le capital	Amendement à la norme IAS 1	Cf. note sur le capital social
IFRIC 7	Modalité de retraitements selon IAS 29 (économies inflationnistes)	Interprétation de norme	Sans incidence
IFRIC 8	Champ d'application IFRS 2 (paiement fondé sur des actions)	Interprétation de norme	Sans incidence
IFRIC 9	Réexamen des dérivés incorporés	Interprétation de norme	Sans incidence

Nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2007 et qui n'ont pas été anticipées

Norme	Objet	Incidence comptes annuels DMS
IFRS 8	Secteurs Opérationnels (remplacement de la norme IAS 14 à compter du 1/1/2009)	L'anticipation n'aurait pas d'incidence significative sur la situation financière du groupe.
IAS1	Présentation des états financiers	L'anticipation n'aurait pas d'incidence significative.
IAS 23	Amendement - Coût d'emprunt	L'anticipation n'aurait pas d'incidence significative sur la situation financière du groupe.
IAS 27	Etats financiers consolidés et individuels	L'anticipation n'aurait pas d'incidence significative sur la situation financière du groupe.
IFRS 3	Regroupement d'entreprise	Sans incidence
IFRIC 10	Information financière intermédiaire	Sans incidence
IFRIC 11	Actions propres et transactions intragroupes	L'anticipation n'aurait pas d'incidence significative.
IFRIC 12	Accords de concession de services	Sans incidence
IFRIC 13	Programmes de fidélisation des clients	Sans incidence
IFRIC 14	IAS 19 - Limitation de l'actif au titre des prestations définies, obligations de financement	Sans incidence

Continuité d'exploitation

Les comptes sont présentés sur une hypothèse de continuité d'exploitation.

L'assainissement de la situation financière et la forte reprise de l'activité déjà constatés en 2006 se sont poursuivis sur l'exercice 2007.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur les provisions pour garantie, pour créances clients, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

Principes comptables et principes de consolidation

Méthodes de consolidation :

L'ensemble des sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation étant actuellement contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, ces filiales sont consolidées par intégration globales.

Retraitements IFRS :

Les retraitements opérés en normes IFRS par rapport aux normes françaises appliquées aux comptes sociaux concernent principalement :

- La comptabilisation et la dépréciation du goodwill (IAS 36)
- L'évaluation à la juste valeur des plans de souscription d'actions (IFRS 2).

Information sectorielle:

La norme IAS 14 impose aux entités dont les titres sont négociés sur un marché organisé de présenter une information sur deux niveaux par secteur d'activité et par secteur géographique.

Au niveau du groupe DMS, le découpage des activités du niveau primaire a été réalisé en fonction des deux activités principales du groupe. La ventilation est la suivante :

Niveau primaire d'information : Activité	Niveau secondaire d'information Secteur géographique
Dopplers et Ostéodensimétrie	Europe
Radiologie	Afrique
Distribution et maintenance	Moyen-Orient
	Amérique du Nord et du Sud
	Asie
	Océanie

Elimination des transactions intragroupes :

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

Frais de Recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires....). Les frais de recherche et développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée à 3 ans. En cas d'indice de perte de valeur du projet identifié les frais de Recherche et développement peuvent faire l'objet d'une dépréciation complémentaire. Les frais de recherche et développement peuvent être sortis lorsque plus aucun avantage économique futur n'est attendu.

Goodwill :

A la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût qui représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs.

Après la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. La dépréciation éventuelle d'un goodwill est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté.

Regroupement d'entreprises et reconnaissance des écarts d'acquisition :

La norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, prévoit en principe un retraitement rétrospectif de toutes les acquisitions de sociétés (business combinations) antérieures à la date de transition. Pour des raisons pratiques, le Groupe DMS utilise l'option offerte par la norme IFRS 1, Première adoption des normes IFRS, de ne pas appliquer le retraitement rétrospectif aux acquisitions antérieures à la date de transition. Cela concerne l'écart d'acquisition de la filiale APELEM.

Ainsi, pour cette société acquise, le montant de l'écart de première consolidation selon les normes IFRS le jour de l'acquisition de la société par DMS est le même que celui qui avait été calculé dans les principes comptables français.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeurs, conformément à IFRS 3 et IAS 36.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou dès lors que des événements indiquent une perte de valeur potentielle.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul d'amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaire ou dégressif sur la durée d'utilité de l'actif soit :

- | | |
|--|-------------|
| • Constructions | 10 à 33 ans |
| • Matériel et outillage industriel | 3 ans |
| • Agencements, aménagements, installations | 7 à 10 ans |
| • Matériel de transport | 1 à 4 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 4 à 10 ans |
| • Mobilier | 10 ans |

Lorsque la prise en location d'un bien significatif implique, en substance, un transfert de l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué, alors il est comptabilisé en immobilisation, avec en contrepartie une dette financière.

En ce qui concerne l'immeuble d'APELEM, construit avec un bail à construction, la durée d'utilité des composants amortissables sur une durée supérieure à la durée du bail a été réduite à la durée du bail, soit 30 ans. Le bail à construction a été analysé conformément à la norme IAS 17.4, c'est-à-dire en location simple pour la partie afférente au terrain, le transfert de propriété n'étant pas prévu au contrat.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend en sus du prix d'achat les frais accessoires. La valeur nette de réalisation est estimée par rapport au prix de vente estimé diminué éventuellement des coûts estimés restant à réaliser pour l'achèvement des matériels.

Le coût des stocks de produits finis comprend les coûts directs d'acquisition et les autres coûts directs tels que la main d'œuvre directe, les frais de transport et de douanes ainsi qu'une quote-part de frais généraux imputables à ces actifs. Les coûts d'emprunts attribuables à l'activité de production sont non significatifs compte tenu de la faible durée du processus de production.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.

Avantages du personnel

Départ en retraite :

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau du groupe. Seules les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une évaluation. Le groupe a souscrit un contrat d'assurance financier. Selon IAS 19, ce contrat est assimilable à un régime à prestation définies et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs. Le calcul des engagements de retraite prend en compte les dispositions de la loi de financement de sécurité sociale pour 2008, et notamment l'introduction d'une nouvelle contribution en cas de mise à la retraite par l'employeur. L'hypothèse de provisionnement correspond à une mise à la retraite du salarié par l'employeur à l'âge de 65 ans.

Stocks options :

Les instruments financiers que DMS attribue entrent dans le champ de la norme comptable IFRS 2. L'application de cette norme n'est pas rétrospective et ne concerne donc pas les plans émis avant le 1er janvier 2004.

Pour ces transactions, la juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée de manière définitive par référence à la juste valeur des options à la date d'attribution.

Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Impôts sur les sociétés et impôts différés

Les impôts différés, dont le solde est un impôt différé actif, ne sont pas comptabilisés au niveau du Groupe. En effet, le retour du groupe DMS à une situation bénéficiaire est récent et la probabilité de recouvrer le montant important des déficits reportables n'est pas encore suffisamment élevée.

NOTE 3 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2007 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par **intégration globale**.

Société	Forme juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Pérois)	389 873 142	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S	Nîmes	319 996 146	Filiale	98,43%	-
MEDILINK	S.A.R.L.	Montpellier (Pérois)	389 288 044	Filiale	99,80%	-
MERIX	S.A.R.L.	Montpellier (Pérois)	348 233 800	Filiale	99,94%	-
LTR	S.A.R.L.	Montpellier (Pérois)	344 312 798	Filiale	99,80%	-
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona		Filiale	0%	50,20% (1)-

(1) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM S.A (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 50.20% dans APELEM Espagne.

Conformément aux normes IAS 27 (Etats financiers consolidés et individuels) et IAS 31 (Participations dans des co-entreprises), les filiales présentées ci-avant sont considérées sous contrôle de la société mère et consolidées à ce titre.

Principales acquisitions et cessions de l'exercice

Néant

Entreprises exclues du périmètre de consolidation

La seule entreprise exclue du périmètre est la société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par APELEM. La dimension de cette société et le pourcentage de détention ont un impact négligeable pour le groupe alors même qu'il existe des difficultés à obtenir des informations financières fiables dans un délai raisonnable eu égard aux délais de publication du Groupe.

NOTE 4 Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2007			31/12/2006		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Concessions, brevets, licences	385	383	2	383	360	23
Frais de R&D	6 807	5 635	1 172	5 886	5 186	700
Goodwill	3 773	2 300	1 473	3 773	2 300	1 473
Autres actifs incorporels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	10 965	8 318	2 647	10 042	7 846	2 196

La variation des immobilisations incorporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Acquisition	Diminution	Virement de poste	Clôture
Concessions, brevets, licences	383	2			385
Frais de R&D	5 886	921			6 807
Goodwill	3 773				3 773
Autres actifs incorporels	0				0
TOTAL	10 042	923	0	0	10 965

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Dotations	Perte de valeur	Reprise	Clôture
Concessions, brevets, licences	360	23			383
Frais de R&D	5 186	449			5 635
Goodwill	2 300				2 300
Autres actifs incorporels	0				0
TOTAL	7 846	472	0	0	8 318

Les frais de R&D se ventilent comme suit par activité :

Frais de R&D (K€)	Ostéo / Dopplers	Radiologie	Total
Brut Ouverture	3 869	2 017	5 886
Acquisition	636	285	921
<i>Brut clôture</i>	<i>4 505</i>	<i>2 302</i>	<i>6 807</i>
			0
Amortissements ouverture	3 670	1514	5 184
Dotation exercice	214	235	449
TOTAL FRAIS DE R&D	621	553	1 174

Le goodwill est constitué exclusivement de l'écart d'acquisition de la filiale APELEM. Ce goodwill a fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur au titre de l'exercice 2005 d'un montant de 2.300 K€ ramenant sa valeur nette à 1.473 K€.

NOTE 5 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2007			31/12/2006		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	1 013	619	394	1 013	585	428
Matériel et outillage	346	300	46	290	284	6
Agencements et autres	632	538	94	641	544	97
TOTAL ACTIFS CORPORELS	1 991	1 457	534	1 944	1 413	531

La variation des immobilisations corporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Acquisition	Diminution	Virement de poste	Clôture
Terrains					0
Constructions	1 013				1 013
Matériel et outillage	290	56			346
Agencements et autres	641	35	-44		632
TOTAL	1 944	91	-44	0	1 991

La variation des amortissements et dépréciation est la suivantes :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Dotations	Perte de valeur	Sortie	Clôture
Terrains	0	0			0
Constructions	585	34			619
Matériel et outillage	284	16			300
Agencements et autres	544	37		-43	538
TOTAL	1 413	87	0	-43	1 457

NOTE 6 Actifs financiers non courants

Actifs financiers :

Actifs financiers (K€)	31/12/2007	31/12/2006
Titres de participation	31	31
Autres (dont dépôts et cautionnement)	62	59
TOTAL	93	90

Les titres de participation (31KE) sont non consolidés et concernent la société SPECTRAP, détenue à 33 %, en Russie. La non consolidation provient des difficultés de la société à diffuser au groupe des informations fiables dans un délai raisonnable. La valorisation de cette participation (31KE) n'a pas été réajustée car elle est non significative pour le groupe.

Participations dans les entreprises associées :

Néant, aucune participation n'est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 7 Stocks

Les méthodes d'évaluation des stocks sont décrites dans la note de l'annexe relative aux principes comptables et se décomposent comme suit :

<i>Valeurs brutes (K€)</i>	31/12/2007			31/12/2006			variation N /N-1 net
	Valeur	Dépréciation	Net	Valeur	Dépréciation	Net	
Matières premières, approvisionnement	4 629	302	4 327	4 027	302	3 725	602
En cours de production	1 350		1 350	847		847	503
Produits finis	1 709	328	1 381	2 127	354	1 773	-392
Marchandises	360	126	234	458	370	88	146
TOTAL	8 048	756	7 292	7 459	1 026	6 433	859

Des stocks utilisés à des fins de tests ont été transférés en immobilisations pour une valeur de 312 K€ et amortis sur 4 ans.

NOTE 8 Créances clients

Le poste client se décompose comme suit :

K€	31/12/2007	31/12/2006	variation
Créances clients	7 590	6 732	858
Clients douteux	965	886	79
Factures à établir	1 889	381	1 508
Provisions pour dépréciation	-807	-795	-12
TOTAL	9 637	7 204	2 433

NOTE 9 Autres actifs courants

Ils se décomposent comme suit :

K€	31/12/2007	31/12/2006	variation
Fournisseurs débiteurs et acomptes	174	274	-100
Personnel	12	12	0
Impôt sur les bénéfices	570	703	-133
Impôts et taxes	1 104	1 610	-506
Autres créances	99	211	-112
Charges constatées d'avance	137	166	-29
			0
TOTAL	2 096	2 976	-880

NOTE 10 Trésorerie

K€	31/12/2007	31/12/2006	variation
Valeurs mobilières de placement	612	2727	-2 115
Disponibilités	3 917	1744	2 173
TOTAL	4 529	4 471	58

Le niveau de la trésorerie est impacté dans un sens par l'augmentation de capital constatée en fin d'année 2007 et dans un autre sens par un accroissement du besoin en fond de roulement opérationnel essentiellement lié aux délais de paiement importants qui doivent être consentis aux clients du groupe sans que ces délais puissent être repercutés sur les fournisseurs.

NOTE 11 Variation des provisions

Bilan

K€	31/12/2006	Augment°	Diminution	31/12/2007
Provision pour litiges	460	21	-341	140
Provision IFA	80		-80	0
Autres (1)	0	200		200
<i>Sous total provisions court terme</i>	<i>540</i>	<i>221</i>	<i>-421</i>	<i>340</i>
Indemnités de retraite (long terme)	12	9		21
<i>Sous total provisions long terme</i>	<i>12</i>	<i>9</i>	<i>0</i>	<i>21</i>
TOTAL	552	230	-421	361

- La reprise de la provision IFA correspond à un décaissement de l'impôt 73KE comptabilisé en charge d'impôt.
- La reprise pour litiges correspond notamment à une décision en faveur du groupe pour 130KE dans un litige opposant le groupe à un client.
- (1) Une provision de 200 K€ a été constituée pour tenir compte du risque de défaillance sur un client d'Amérique latine compte tenu du contexte d'instabilité politique et des frais juridiques de recouvrement que le groupe va devoir engager.

Dotations aux provisions (compte de résultat)

K€	31/12/2007
Augmentation des provisions	230
Diminution des provisions	-421
Variation des dépréciations de stocks	-271
Variation des dépréciations de créances clients	-3
Autres	-16
TOTAL	-481

NOTE 12 Passifs financiers

Dettes bancaires :

Les dettes bancaires ont fait l'objet d'une renégociation qui a abouti le 25 avril 2007 à un rééchelonnement des échéances. Cet accord prévoit le règlement immédiat du quart des échéances échues et le rééchelonnement sur deux années supplémentaires des trois quarts des échéances échues et à venir.

Avances conditionnées :

Les avances conditionnées d'un montant global de 589 K€, sont constituées d'avances sans intérêts consenties par l'ANVAR pour aider à la recherche et à la mise au point de nouveaux produits.

Une demande de remise partielle des avances conditionnées qui avait été déposée auprès des différents partenaires a abouti positivement pour un montant de 587KE qui constitue un profit sur l'exercice (cf. note relative aux autres produits).

Emprunts à long terme (>1an)

K€	31/12/2007	31/12/2006	variation
Avances conditionnées (part >1 an)	150	303	-153
Emprunts (part >1 an)	460	957	-497
Dettes correspondant aux contrats de crédit bail (part >1 an)		0	0
TOTAL	610	1 260	-650

Dettes financières à moins d'un an

K€	31/12/2007	31/12/2006	variation
Avances conditionnées	439	918	-479
Emprunt (part <1 an)	693	1 089	-396
Dettes correspondant aux contrats de crédit bail (<1 an)	0	0	0
	1 132	2 007	-875
Banques créditrices	0	304	-304
Mobilisations de créances	1893	1040	853
	1893	1344	549
TOTAL	3 025	3 351	-326

Total des dettes financières

K€	31/12/2007	31/12/2006	variation
Avances conditionnées	589	1 221	-632
Emprunts bancaires	1 153	2 046	-893
Banques créditrices	0	304	-304
Mobilisations de créances	1893	1040	853
TOTAL	3 635	4 611	-976

NOTE 13 Autres dettes

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2007	31/12/2006	variation
Avances reçues	482	220	262
Fournisseurs	6 175	6 541	-366
Personnel	338	383	-45
Organismes sociaux	452	600	-148
Etats, TVA	644	847	-203
Autres dettes fiscales et sociales	218	354	-136
Autres dettes	209	433	-224
Produits constatés d'avance	27	125	-98
TOTAL	8 545	9 503	-958

NOTE 14 Engagements de retraite

Les engagements de retraite provisionnés au bilan sont relatifs à la part de l'engagement non couverte par le contrat d'assurance souscrit (cf. Note sur les principes comptables).

Provision au 31/12/2006	12 K€
Provision au 30/06/2007	21 K€
Variation	+9 K€

NOTE 15 Autres engagements hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2007	31/12/2006	variation
Privilège Trésor	560	560	0
Cautions et garanties	6 280	6 280	0
Nantissements	7 053	7 053	0
Retour à meilleure fortune	710	710	0
Divers			
TOTAL	14 603	14 603	0

Les « cautions et garanties » (6 280 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui des lignes de découvert et de mobilisations données par les banques.

Les « nantissements » (7053 KE) correspondent au nantissement du fonds de commerce de DMS et des actions APELEM au profit des banques en garantie de l'emprunt à moyen terme octroyé par celles-ci en 2002.

Litige :

Plusieurs contentieux fiscaux concernant deux sociétés du groupe, déjà présentés dans l'annexe de l'exercice précédent, ne font pas l'objet de provision dans les comptes consolidés compte tenu des éléments favorables

présents dans les dossiers à ce jour. Les procédures sont toujours pendantes devant la direction des services fiscaux de l'Hérault et devant le Tribunal Administratif de Montpellier.
Les litiges portent sur l'impôt sur les sociétés à hauteur 598 KE.

NOTE 16 Produits des activités ordinaires

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2007	31/12/2006	var. N/ N-1	%
Vente de marchandises	11 013	9 263	1 750	19%
Biens et services vendus	20 340	16 390	3 950	24%
TOTAL	31 352	25 653	5 700	22%

NOTE 17 Autres produits

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2007	31/12/2006	var. N/ N-1	%
Subvention d'exploitation	9	38	-29	-76%
Production immobilisée	578	550	28	5%
Résultat cession MEDIAG		566	-566	-100%
Renégociation de la dette financière d'avances remboursables (1)	647		647	
Abandon de la dette sur redevances (2)	453		453	
Autres	313	457	-144	-32%
TOTAL	2 000	1 611	389	24%

(1)Correspond à 587KE de principal et à 60 KE d'annulation d'intérêts de retard et pénalités. Cf. note « Passifs financiers.

(2) Abandon de créances liées à des redevances sur des brevets non utilisés par le groupe.

NOTE 18 Frais de personnel

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2007	31/12/2006	var. N/ N-1	%
Salaires	3 392	3 385	7	0%
Charges sociales	1 454	1 418	36	3%
Stock options		74	-74	-100%
TOTAL	4 846	4 877	-31	-1%

L'effectif s'établit à 130 salariés au 31/12/07 contre 127 au 31/12/2006

NOTE 19 Autres charges opérationnelles

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2007	31/12/2006	var. N/ N-1	%
Autres achats	4 539	4 055	484	12%
Autres charges	350	604	-254	-42%
Impôts et taxes	410	375	35	9%
Autres		0	0	
TOTAL	5 299	5 034	265	5%

Dépenses de Recherches et développement :

En 2007, le Groupe DMS a investi environ 2,2% de son chiffre d'affaires dans la R & D, soit environ 0,7 M€, contre 3,9% en 2006, ventilés de la façon suivante :

K€	2 007	2 006
Masse salariale imputée à la R&D	589	680
Achats, fournitures, matériels et documentations	45	28
Déplacements, participations à des conférences scientifiques	-	-
Frais de projets	-	-
Etudes et recherches extérieures	21	44
Redevances sur brevets et licences	27	241
Autres charges	-	-
TOTAL	682	993

NOTE 20 Résultat financier

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2007	31/12/2006	var. N/ N-1	%
Produits des placements	63	31	32	103%
Gains de change	19	15	4	27%
Autre		6	-6	-100%
Produits financiers	82	52	30	58%
Intérêts des emprunts et financements court terme	218	374	-156	-42%
Pertes de change	6	20	-14	-70%
Dépréciations				
Autres	13	33	-20	-61%
Charges financières	237	427	-190	-44%
RESULTAT FINANCIER	-155	-375	220	-59%

NOTE 21 Impôts – Preuve d’impôt

Impôts différés :

Un périmètre d’intégration fiscale est constitué par les sociétés DMS, APELEM et MEDILINK.

Du fait des pertes enregistrées sur les derniers exercices les impôts différés relatifs aux reports déficitaires ne sont pas comptabilisés car leur recouvrabilité n’est pas considérée à la date de clôture comme suffisamment probable.

Au 31 décembre 2007 le groupe DMS détient 3209K€ d’impôts différés actifs liés à des déficits reportables non inscrits au bilan du groupe :

Déficits reportables - K€	IS 33,33%	
	Base	
Périmètre d’intégration fiscale (DMS, APELEM, MEDILINK)	9 199	3 066
LTR	43	14
MERIX	386	129
TOTAL	9 628	3 209

Preuve d’impôt :

La preuve d’impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d’impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d’impôt théorique.

Le taux d’impôt sur les sociétés au titre de 2007 est de 33,33%, la base de détermination des impôts différés actifs est le résultat fiscal des sociétés françaises.

En K€	2 007		2 006	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat comptable avant impôt	2 024		-926	
Charge ou produit théorique d'impôt		-675		309
Dépréciation écart d'acquisition				
Crédit d'impôt recherche		64		79
Crédit d'impôt prospection commerciale		22		96
Autres crédits d'impôt		7		
IFA comptabilisés en perte et régularisation d'IS		-24		-124
Autres différences permanentes	143	48		
Impôts différés actifs non pris en compte	1 881	627	-890	-297
Divers				-12
TOTAL		69		51
Charge (-) ou Produit (+) d'impôt comptabilisé		69		51

NOTE 22 Information sectorielle

Au niveau du groupe DMS, le découpage des activités du niveau primaire a été réalisé en fonction des deux activités principales du groupe. La ventilation est la suivante :

Niveau primaire d'information :
Activité

Niveau secondaire d'information
Secteur géographique

Dopplers et Ostéodensimétrie
Radiologie
Distribution et maintenance

Europe
Afrique
Moyen-Orient
Amérique du Nord et du Sud
Asie
Océanie

Information sectorielle primaire : Résultats sectoriels

	2007	Osteo /	Radiologie	Distribution	TOTAL
		Doppler		/	
				Maintenance	
Revenus					
<i>Chiffre d'affaires</i>		12 477	21 446	2 026	35 949
<i>Elimination du CA intersecteur</i>		-3 689	-583	-326	-4 598
CA consolidé		8 788	20 863	1 700	31 351
<i>Résultat opérationnel</i>		222	2 089	-110	2 201
<i>Retraitements de consolidation</i>		-4	-91	-6	-101
<i>Elimination des résultats intersecteur</i>		-1 062	617	447	1
Résultat opérationnel consolidé		-844	2 615	331	2 101
Résultat financier consolidé		-49	-98	0	-147
Charge d'impôt consolidé		-69	-4	4	-69
Résultat net consolidé		-824	2 521	327	2 023

	2006	Osteo / Doppler	Radiologie	Distribution / Maintenance	TOTAL
Revenus		-	-	-	-
Chiffre d'affaires		12 432	17 424	2 518	32 374
Elimination du CA intersecteur	-	4 612	1 294	815	6 721
CA consolidé		7 820	16 130	1 703	25 653
		-	-	-	-
Résultat opérationnel	-	1 126	1 144	347	365
<i>Elimination des résultats intersecteur</i>	-	<i>1 756</i>	<i>1 747</i>	<i>9</i>	<i>-</i>
<i>Résultat opérationnel consolidé</i>	-	<i>3 002</i>	<i>2 586</i>	<i>136</i>	<i>552</i>
Résultat financier	-	345	101	29	475
Charge d'impôt consolidé	-	57	2	4	51
Résultat net consolidé	-	3 189	2 483	169	875

Information sectorielle primaire : Actif et passif sectoriel –exercice 2007

Osteo / Doppler	Radiologie	Distribution / Maintenance	TOTAL
-----------------	------------	----------------------------	-------

Actifs et passifs sectoriels (En K€)

Actif sectoriel	14 008	13 274	1 271	28 553
Elimination des opérations intersecteurs	-7 834	-178	-340	-8 353
Actifs Sectoriels consolidés	6 174	13 096	931	20 200
Actif non affecté	5 702	587	335	6 624
Elimination des opérations intersecteurs	0	0	0	0
Actifs non affectés consolidés	5 702	587	335	6 624
Total actif consolidé	11 875	13 683	1 266	26 824

Acquisitions d'immobilisations **708** **306** **0** **1 014**

Passifs sectoriels	8 135	10 644	2 114	20 892
Elimination des opérations intersecteurs	-3 635	-3 911	-808	-8 353
Passifs sectoriels consolidés	4 500	6 733	1 306	12 539
Passifs non affectés	0	0	0	0
Elimination des opérations intersecteurs	0	0	0	0
Total passif non affecté consolidé	0	0	0	0
	0	0	0	0
Total passif	8 135	10 644	2 114	20 892
Total passif consolidé (hors capitaux propres)	4 500	6 733	1 306	12 539

Actifs et passifs sectoriels exercice N-1 (31/12/2006)

2006	Osteo / Doppler	Radiologie	Distribution / Maintenance	TOTAL
Actifs et passifs sectoriels (En K€)				
Actif sectoriel	13198	10251	1256	24705
Elimination des opérations intersecteurs	-6087	-611	-380	-7078
Actifs Sectoriels consolidés	7111	9640	876	17627
Actif non affecté	6256	353	217	6826
Elimination des opérations intersecteurs	0	0	0	0
Actifs non affectés consolidés	6256	353	217	6826
Total actif social	22865	10637	1308	34810
Total actif	19454	10604	1473	31531
Total actif consolidé	13367	9993	1093	24453
Acquisitions d'immobilisations	329	295	0	624
Passifs sectoriels	8840	8273	1794	18907
Elimination des opérations intersecteurs	-2523	-3274	-1311	-7108
Passifs sectoriels consolidés	6317	4999	483	11799
Passifs non affectés	2574	800	17	3391
Elimination des opérations intersecteurs	0	0	30	30
Total passif non affecté consolidé	2574	800	47	3421
Total passif	11414	9073	1811	22298
Total passif consolidé (hors capitaux propres)	8891	5799	530	15220

Information sectorielle secondaire : par zone géographique

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Afrique	3 305	1 926	952
Amérique du Nord et du Sud	4 030	2 657	2 050
Asie	1 553	1 997	1 722
Europe	16 759	16 028	9 814
Moyen Orient	3 528	2 043	3 280
Océanie	2 177	1 002	238
TOTAL	31 352	25 653	18 056

NOTE 23 Gestion des capitaux propres et Capital social

Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe DMS a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et d'assurer un retour sur investissement à ses actionnaires. Le groupe DMS gère la structure de ses capitaux propres et procède à des ajustements au regard de l'évolution des conditions économiques et des nécessités d'investissements du groupe.

Evolution du capital

Au 1/1/2007 le capital social s'élevait à 8 035 108 € et était composé de 8 035 108 titres d'un nominal de 1€

En septembre 2006, une augmentation de capital a été réalisée pour un montant de 4 591 490€ et a eu pour conséquence la création de 4 591 490 actions nouvelles. Pour chacune des 4 591 490 nouvelles actions créées à cette occasion, il a été attaché un bon de souscription « BSAR A » et un bon « BSAR B » qui peuvent être exercés respectivement jusqu'au 31/12/2007 et 31/12/2010 :

- 2 bons « BSAR A » donnent le droit d'acquérir une action au prix de 4€
- 4 bons « BSAR B » donnent le droit d'acquérir une action au prix de 9€.

Au cours de l'exercice 2007 les augmentations de capital suivantes ont été réalisées :

Augmentation du capital au cours de l'exercice 2007	Exercice BSAR A	Exercice BSAR B	Exercice Stock Options	Imputation des frais d'émission	Total
Nombre d'actions créés en 2007	722 504	111	25 000		747 615
Augmentation de capital	722 504,00 €	111,00 €	25 000,00 €		747 615,00 €
Prime d'émission	2 167 512,00 €	888,00 €	29 000,00 €	-47 695,00 €	2 149 705,00 €
TOTAL					2 897 320,00 €

Au 31/12/2007 le capital social s'élève à 8 782 723 € et se compose de 8 782 723 actions au nominal de 1€

Récapitulatif des BSAR A et BSAR B :

	BSAR A	BSAR B
Date d'échéance des bons	31/12/2007	31/12/2010
Prix d'exercice des bons pour acquérir 1 action DMS	4,00 €	9,00 €
Nombre de bons nécessaires à l'achat d'une action	2	4
Nombre de bons attribués à l'origine	4 591 490	4 591 490
Nombre de bons exercés au 31/12/2006	140	140
Nombre de bons restants à exercer au 1/1/2007	4 591 350	4 591 350
Nombre de bons exercés en 2007	1 444 868	304
Bons arrivant à échéance au 31/12/2007	3 146 482	-
Nombre de bons restants à exercer au 31/12/2007	-	4 591 046

NOTE 24 Plans d'options de souscription d'actions

Ajustements des prix et quantités des options :

Le conseil d'administration du 28 décembre 2007 a approuvé les opérations suivantes.

Le conseil d'administration ayant procédé, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 5 septembre 2006, à une augmentation de capital par émission de 4.591.490 actions nouvelles (ABSAR) d'un montant nominal de 4.591.490 € avec maintien de droit préférentiel de souscription, réalisée le 27 septembre 2006, ayant influé sur la valeur du titre DMS, doit procéder pour tenir compte de l'incidence de cette opération à un ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription consenties précédemment à cette augmentation de capital.

Conformément aux dispositions de l'article R. 228-91 du Code de commerce :

« Pour l'application du 3° de l'article L. 228-99, l'ajustement égalise, au centième d'action près, la valeur des titres qui sont obtenus en cas d'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital après la réalisation de l'opération et la valeur des titres qui auraient été obtenus en cas d'exercice de ces droits avant la réalisation de l'opération. »

A cet effet, les nouvelles bases d'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital sont calculées en tenant compte, en cas d'opération comportant un droit préférentiel de souscription du nombre de titres émis auxquels donne droit une action ancienne, du prix d'émission de ces titres et de la valeur des actions avant détachement du droit de souscription. Cette valeur est égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse au moins qui précèdent le jour de début de l'émission.

Ces ajustements de prix concernant les options de souscription consenties découlant des plans d'options de souscription des 09/08/2004, 20/05/2005 et 21/09/2005 ont été les suivants

Plan 09/08/2004 :

- prix initial de l'action : 4 €
- prix ajusté de l'action après augmentation précitée : 2,53 €
- quantité initiale de stock options : 2000
- quantité ajustée de stock options après augmentation précitée : 3162

Plan 20/05/2005 :

- . prix initial de l'action : 4,41 €
- . prix ajusté de l'action après augmentation précitée : 2,79 €
- quantité initiale de stock options : 8000
- quantité ajustée de stock options après augmentation précitée : 12645

Plan 21/09/2005 :

- . prix initial de l'action : 3,45 €
- . prix ajusté de l'action après augmentation précitée : 2,18 €
- quantité initiale de stock options : 2500
- quantité ajustée de stock options après augmentation précitée : 3956

Options levées en 2007:

25 000 options ont été levées – plan du 27/10/2006

Options attribuées au cours de l'exercice :

Néant

Plans d'options de souscription d'actions en cours :

Date du plan	Plan du 27/10/2006	Plan du 21/09/05	Plan du 20/05/05	Plan du 9/8/2004	TOTAL
Nombres d'options totales attribuées à l'origine	25 000	10 000	8 000	12 500	55 500
Nombre d'options exercées au 1/1/2007	-	7 500	-	10 500	18 000
Nombre d'options exercées en 2007	25 000				25 000
Nombre d'options radiées	-	-	-	-	-
Nombre d'options restant à exercer (après actualisation approuvée par le C.A. du 28/12/07)	-	3 956	12 645	3 162	19 763
Prix d'exercice (en euros) (après actualisation approuvée par le C.A. du 28/12/07)	2,16 €	2,18 €	2,79 €	2,53 €	
Date d'échéance du plan	28/10/2014	22/09/2013	21/05/2013	11/08/2008	

NOTE 25 Résultat par action

Le résultat par action s'établit comme suit :

résultat total conso	2023786		
part des minoritaires	-22 600		
Résultat consolidé part du groupe	2 001 186	€	
Nombre d'actions au 31/12/2007	8 782 723		
Valeur nominale	1	€	
Résultat par action	0,23	€	
Nombre de stock options restant à exercer	19 763		
Nombre d'actions équivalent BSAR A			
Nombre d'actions équivalent BSAR B	1 147 762		
Total actions potentielles dilutives	1 167 525		
Total actions créées + dilutives	9 950 248		
Résultat par action dilué	0,20	€	
Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)			
		31/12/2007	31/12/2006
		12 mois	12 mois
Résultat de base par action		0,23	-0,11
Résultat dilué par action		0,20	-0,08

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006 étant une perte il n'y a pas de différence entre le résultat par action de l'exercice 2006 de base et dilué.

20.2 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE DMS

20.2.1 Etats financiers de la seule société DMS

20.2.1.1 Bilan actif

	Exercice clos le 31/12/2007			Exercice clos le 31/12/2006
	Brut	Amort & prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement	2 850 300	2 136 911	713 389	291 895
Concessions, brevets, droits similaires	86 585	84 799	1 787	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances & acomptes sur immo. Incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel & outillage industriels	210 822	169 520	41 302	
Autres immobilisations corporelles	255 837	221 296	34 541	36 356
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres Participations	8 908 741	3 119 176	5 789 565	5 873 262
Créances rattachées ... des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	31 381		31 381	31 527
TOTAL (I)	12 343 667	5 731 702	6 611 964	6 233 040
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements	1 351 871		1 351 871	957 170
En cours de production de biens	662 591		662 591	556 341
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	543 350	60 745	482 605	771 519
Marchandises	159 500	124 822	34 678	25 597
Avances & acomptes versés sur commandes	30 746		30 746	55 766
Clients et comptes rattachés	5 050 877	367 216	4 683 660	4 519 415
Autres créance				
.Fournisseurs débiteurs				4 156
.Personnel	8 429		8 429	9 526
.Organismes sociaux				
.Etat, impôts sur les bénéfices	481 993		481 993	505 200
.Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	154 880		154 880	572 049
.Autres	2 838 632	14 126	2 824 506	3 556 064

Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	615 850	4 314	611 536	2 727 687
Disponibilités	2 944 984		2 944 984	451 996
Charges constatées d'avance	41 034		41 034	141 335
TOTAL (II)	14 884 737	571 224	14 313 513	14 853 821
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	27 228 404	6 302 926	20 925 477	21 086 861

20.2.1.2 Bilan passif

	Exercice clos le 31/12/2007	Exercice clos le 31/12/2006
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 8 782 723)	8 782 723	8 035 108
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 135 838	5 986 133
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	110 401	110 401
Réserves statutaires ou contractuelles	1 954 481	1 954 481
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report ... nouveau	-4 810 812	-3 442 788
Résultat de l'exercice	307 290	-1 368 025
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	14 479 921	11 275 310
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	454 623	1 041 647
TOTAL(II)	454 623	1 041 647
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	228 000	206 000
Provisions pour charges		18 750
TOTAL (III)	228 000	224 750
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
.Emprunts	1 142 915	2 027 434
.Découverts, concours bancaires	701 000	434 624
Emprunts et dettes financières diverses		
.Divers		
.Associés	1 088 180	486 065
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	80 400	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 657 732	4 196 994
Dettes fiscales et sociales		
.Personnel	163 643	180 420
.Organismes sociaux	232 874	224 739
.Etat, impôts sur les bénéfices		
.Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	508 602	630 995
.Etat, obligations cautionnées		
.Autres impôts, taxes et assimilés	111 853	98 567
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0
Autres dettes	66 122	164 334
Produits constatés d'avance	9 613	100 983
TOTAL(IV)	5 762 934	8 545 154
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	20 925 477	21 086 861

20.2.1.3 Compte de résultat

Compte de résultat présenté en Euros			Exercice	Exercice
	France	Exportations	clos le 31/12/2007	clos le 31/12/2006
			Total	Total
Ventes de marchandises	960 668	180 499	1 141 167	1 433 556
Production vendue biens	1 887 875	4 836 641	6 724 516	7 539 529
Production vendue services	1 731 760	233 477	1 965 237	1 687 338
Chiffres d'affaires Nets	4 580 303	5 250 616	9 830 920	10 660 423
Production stockée			-202 991	214 370
Production immobilisée			608 767	284 237
Subventions d'exploitation reçue			2 322	21 436
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge			559 530	566 056
Autres Produits			5 486	1 797
Total des produits d'exploitation			10 804 034	11 748 319
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			834 384	1 192 919
Variation de stock (marchandises)			207 544	5 711
Achats de matières premières et autres approvisionnements			5 039 047	4 800 270
Variation de stock matières premières et autres approv.			-425 701	1 004 422
Autres achats et charges externes			2 275 077	2 766 842
Impôts, taxes et versements assimilés			189 422	180 942
Salaires et traitements			1 791 501	1 512 810
Charges sociales			776 790	671 426
Dotations aux amortissements sur immobilisations			250 185	52 703
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			108 211	727 760
Dotations aux provisions pour risques et charges			7 000	206 000
Autres charges			24 115	162 677
Total des charges d'exploitation			11 077 576	13 284 481
RESULTAT EXPLOITATION			-273 542	-1 536 162
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			0	
Produits des autres valeurs mobilières			16	
Autres intérêts et produits assimilés			182 499	28 575
Reprises sur provisions et transferts de charge				442 042
Différences positives de change			14 142	2 196
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			56 364	31 120
Total des produits financiers			253 021	503 933
Dotations financières aux amortissements et provisions			102 137	56 544
Intérêts et charges assimilées			196 623	913 187
Différences négatives de change			28	3 786
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			4 694	
Total des charges financières			303 482	973 517
RESULTAT FINANCIER			-50 461	-469 584
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-324 003	-2 005 746
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			40 075	109 265
Produits exceptionnels sur opérations en capital			898 374	666 000
Reprises sur provisions et transferts de charges				103 226
Total des produits exceptionnels			938 449	878 491
Charges exceptionnels sur opérations de gestion			151 637	80 149
Charges exceptionnels sur opérations en capital				35 265
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			200 000	163 773

Total des charges exceptionnelles			351 637	279 187
RESULTAT EXCEPTIONNEL			586 812	599 305
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices			-44 481	-38 417
Total des Produits			11 995 504	13 130 744
Total des charges			11 688 214	14 498 768
RESULTAT NET			307 290	-1 368 025
			<i>Bénéfice</i>	<i>Perte</i>

20.2.2 Annexe des comptes sociaux de la société DMS

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2007 dont le total est de 20 925 477,46 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 307 290,07 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2007 au 31/12/2007.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2006 au 31/12/2006.

20.2.2.1 Faits caractéristiques

Au cours de l'exercice, DMS a procédé à une augmentation de capital (747 615 €) et à la libération d'une prime d'émission de 2 149 705 € nette des frais d'émission (47 695 €).

Des abandons de créances ont été consentis par :

- l'ANVAR à hauteur de 587 024 € ;
- le CEA pour 171 104 € ;
- le CNRS pour 68 601 €.

Ces produits (827 K€) ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

20.2.2.2 Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

20.2.2.2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Immobilisations incorporelles :

DMS a opté pour la méthode préférentielle qui consiste à imputer les frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission. Ces frais se sont élevés à 48 K€ au cours de l'exercice.

DMS immobilise ses frais de développement selon la méthode préférentielle telle que préconisée par le règlement sur les actifs (CRC 2004-06), dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation imposés par la réglementation.

La société distingue les frais externes des frais internes :

- Les frais externes correspondent aux coûts des prestataires extérieurs (CEA...) chargés de l'adaptation de nouvelles technologies au secteur d'activité de DMS ;
- Les frais internes correspondent aux coûts salariaux des personnes affectées au développement des produits existants.

Immobilisations corporelles :

La méthode de comptabilisation des composants est appliquée depuis l'exercice 2005 aux immobilisations suivantes : agencements et aménagements des constructions.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Frais de recherche et développement	03 ans
Concessions brevets et licences	01 an
Matériel et outillage	03 à 04 ans
Installations et agencements divers	de 07 à 10 ans
Matériel de transport	de 01 à 04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	10 ans

Les frais de recherche et développement sont activés au terme de chaque semestre civil et amortis à compter de cette date.

20.2.2.2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constatée pour le montant de la différence.

La valeur d'inventaire retenue en ce qui concerne les titres de participation est leur valeur d'utilité.

L'ensemble des filiales est évalué en fonction de la situation nette de la filiale ou de la rentabilité appréciée selon la méthode de la capitalisation de la capacité d'autofinancement (méthode du « discounted cash-flow »).

20.2.2.2.3 STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks ainsi que les intérêts financiers.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

20.2.2.2.4 CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

20.2.2.2.5 OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de l'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

20.2.2.3 Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

20.2.2.4 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

20.2.2.4.1 Etat des immobilisations

	Valeur brute de début	Augmentations	Augmentations
	immobilisations au début d'exercice	Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	2 214 052		636 248
Autres immobilisations incorporelles	84 530		2 055
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	155 753		55 068
Autres installations, agencements, aménagements	47 094		
Matériel de transport	16 058		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	173 105		19 581
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	392 010		74 649
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	8 908 741		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	31 527		60
TOTAL	8 940 268		60
TOTAL GENERAL	11 630 860		713 012

Les acquisitions comprennent le reclassement des stocks servant de matériel pour les tests pour une valeur de 312 K€ (dont 257 K€ au titre de la R&D et 55 K€ en matériels).

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			2 850 300	
Autres immobilisations incorporelles			86 585	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			210 822	
Autres installations, agencements, aménagements			47 094	
Matériel de transport			16 058	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			192 685	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			466 660	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			8 908 741	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		206	31 381	
TOTAL		206	8 940 122	
TOTAL GENERAL		206	12 343 667	

20.2.2.4.2 Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	1 922 156	214 755		2 136 911
Autres immobilisations incorporelles	84 530	268		84 799
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	155 753	13 767		169 520
Installations générales, agencements divers	40 268	4 063		44 331
Matériel de transport	14 993	1 065		16 058
Matériel de bureau, informatique, mobilier	144 640	16 268		160 908
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	355 654	35 162		390 817
TOTAL GENERAL	2 362 341	250 185		2 612 526

20.2.2.4.3 Frais de recherche appliquée et de développement

DESIGNATION	Montant	Amortissement	Restant à amortir
Frais de R&D antérieurs au 01/01/2007	2 214 052	2 029 604	184 448
Frais de R&D 2007 (détail) :			
X90	300 849	32 046	268 803
UBIS	66 067	15 357	50 710
DAS 500/1000	17 554	2 926	14 628
MODULE ORTHOPEDIE	18 582	2 182	16 400
RADIO VARIAN	28 825	3 703	25 122
CHALLENGER	9 509	2 377	7 132
LEXXOS	162 300	40 575	121 725
PEGASUS	1 000	250	750
OSTEOSPACE	22 747	5 687	17 060
EXPLORER	8 812	2 204	6 608
TOTAL	2 850 297	2 136 911	713 386

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	214 755				
Autres immobilisations incorporelles	268				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 767				
Installations générales, agencements divers	4 063				
Matériel de transport	1 065				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	16 268				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	35 162				
TOTAL GENERAL	250 185				

20.2.2.4.4 Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts	18 750		18 750	
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions (1)	206 000	207 000	185 000	228 000
TOTAL Provisions	224 750	207 000	203 750	228 000
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	3 035 479	83 697		3 119 176
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	391 519	25 793	231 745	185 567
Sur comptes clients	311 891	82 418	27 093	367 216
Autres dépréciations		18 440		18 440
TOTAL Dépréciations	3 738 889	210 348	258 838	3 690 400
TOTAL GENERAL	3 963 639	417 348	462 588	3 918 400
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		115 211	462 588	
- financières		102 137		
- exceptionnelles		200 000		

(1) Une créance de 510 K€ existe sur une société d'Amérique latine. Une provision de 200 K€ a été constituée pour tenir compte du risque de défaillance sur ce client, compte tenu du contexte d'instabilité politique et des frais juridiques de recouvrement que le groupe pourrait devoir engager.

20.2.2.4.5 Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	31 381		31 381
Clients douteux ou litigieux	496 346	496 346	
Autres créances clients	4 554 531	4 554 531	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	8 429	8 429	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	481 993	481 993	
- T.V.A	154 880	154 880	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	2 763 860	2 763 860	
Débiteurs divers	74 772	74 772	
Charges constatées d'avance	41 034	41 034	
TOTAL GENERAL	8 607 225	8 575 844	31 381
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	703 695	703 695		
- plus d'un an	1 140 220	690 319	449 901	
Emprunts et dettes financières divers (ANVAR)	454 623	454 623		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 657 732	1 657 732		
Personnel et comptes rattachés	163 643	163 643		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	232 874	232 874		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	508 602	508 602		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	111 853	111 853		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 088 180	1 088 180		
Autres dettes	66 122	66 122		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	9 613	9 613		
TOTAL GENERAL	6 137 157	5 687 256	449 901	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice (1)	1 384 952			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

(1) Dont abandon de la part de l'ANVAR : 587 024 €

Avances conditionnées :

DMS a bénéficié d'avances conditionnées auprès de l'ANVAR, au 31 décembre 2007 le montant restant à rembourser est globalement de 455 K€ et concerne principalement la technologie LEXXOS.

20.2.2.4.6 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations		8 908 741	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		3 083 571	
Autres créances		2 763 860	
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		1 088 180	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		479 099	
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers		181 518	
Charges financières		73 629	

20.2.2.4.7 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	3 120 536
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	256 290
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	3 376 826

20.2.2.4.8 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 694
Emprunts et dettes financières divers	73 629
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	710 178
Dettes fiscales et sociales	333 951
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	62 700
TOTAL	1 183 152

20.2.2.4.9 Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	41 034	9 613
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	41 034	9 613

20.2.2.4.10 Composition du capital social

Au 1/1/2007 le capital social s'élevait à 8 035 108 € et était composé de 8 035 108 titres d'un nominal de 1€

En septembre 2006, une augmentation de capital a été réalisée pour un montant de 4 591 490€ et a eu pour conséquence la création de 4 591 490 actions nouvelles. Pour chacune des 4 591 490 nouvelles actions créées à cette occasion, il a été attaché un bon de souscription « BSAR A » et un bon « BSAR B » qui peuvent être exercés respectivement jusqu'au 31/12/2007 et 31/12/2010 :

2 bons « BSAR A » donnent le droit d'acquérir une action au prix de 4€

4 bons « BSAR B » donnent le droit d'acquérir une action au prix de 9€.

Au cours de l'exercice 2007 les augmentations de capital suivantes ont été réalisées :

Augmentation du capital au cours de l'exercice 2007	Exercice BSAR A	Exercice BSAR B	Exercice Stock Options	Imputation des frais d'émission	Total
Nombre d'actions créés en 2007	722 504	111	25 000		747 615
Augmentation de capital	722 504€	111 €	25 000 €		747 615 €
Prime d'émission	2 167 512€	888 €	29 000 €	-47 695 €	2 149 705 €
TOTAL					2 897 320 €

Au 31/12/2007 le capital social s'élève à 8 782 723 € et se compose de 8 782 723 actions au nominal de 1€

Récapitulatif des BSAR A et BSAR B :

	BSAR A	BSAR B
Date d'échéance des bons	31/12/2007	31/12/2010
Prix d'exercice des bons pour acquérir 1 action DMS	4,00 €	9,00 €
Nombre de bons nécessaires à l'achat d'une action	2	4
Nombre de bons attribués à l'origine	4 591 490	4 591 490
Nombre de bons exercés au 31/12/2006	140	140
Nombre de bons restant à exercer au 1/1/2007	4 591 350	4 591 350
Nombre de bons exercés en 2007	1 444 868	304
Bons arrivant à échéance au 31/12/2007	3 146 482	-
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2007	-	4 590 906

Plans d'options de souscription d'actions

Ajustements des prix des options :

Le conseil d'administration du 28 décembre 2007 a approuvé les opérations suivantes.

Le conseil d'administration ayant procédé, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 5 septembre 2006, à une augmentation de capital par émission de 4.591.490 actions nouvelles (ABSAR) d'un montant nominal de 4.591.490 € avec maintien de droit préférentiel de souscription, réalisée le 27 septembre 2006, ayant influé sur la valeur du titre DMS, doit procéder pour tenir compte de l'incidence de cette opération à un ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription consenties précédemment à cette augmentation de capital.

Conformément aux dispositions de l'article R. 228-91 du Code de commerce :

« Pour l'application du 3° de l'article L. 228-99, l'ajustement égalise, au centième d'action près, la valeur des titres qui sont obtenus en cas d'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital après la réalisation de l'opération et la valeur des titres qui auraient été obtenus en cas d'exercice de ces droits avant la réalisation de l'opération. »

A cet effet, les nouvelles bases d'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital sont calculées en tenant compte, en cas d'opération comportant un droit préférentiel de souscription du nombre de titres émis auxquels donne droit une action ancienne, du prix d'émission de ces titres et de la valeur des actions avant détachement du droit de souscription. Cette valeur est égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse au moins qui précèdent le jour de début de l'émission.

Ces ajustements de prix concernant les options de souscription consenties découlant des plans d'options de souscription des 09/08/2004, 20/05/2005 et 21/09/2005 ont été les suivants

Plan 09/08/2004 :

- prix initial de l'action : 4 €
- prix ajusté de l'action après augmentation précitée : 2,53 €
- quantité initiale de stock options : 2000
- quantité ajustée de stock options après augmentation précitée : 3162

Plan 20/05/2005 :

- prix initial de l'action : 4,41 €
- prix ajusté de l'action après augmentation précitée : 2,79 €
- quantité initiale de stock options : 8000
- quantité ajustée de stock options après augmentation précitée : 12645

Plan 21/09/2005 :

- prix initial de l'action : 3,45 €
- prix ajusté de l'action après augmentation précitée : 2,18 €
- quantité initiale de stock options : 2500
- quantité ajustée de stock options après augmentation précitée : 3956

Options levées en 2007:

25 000 options ont été levées - plan du 27/10/2006

Options attribuées au cours de l'exercice :

Néant

Plans d'options de souscription d'actions en cours :

Date du plan	Plan du 27/10/2006	Plan du 21/09/05	Plan du 20/05/05	Plan du 9/8/2004	TOTAL
Nombres d'options totales attribuées à l'origine	25 000	10 000	8 000	12 500	55 500
Nombre d'option exercées au 1/1/2007	-	7 500	-	10 500	18 000
Nombre d'options exercées en 2007	25 000				25 000
Nombre d'options radiées	-	-	-	-	-
Nombre d'options restant à exercer (après actualisation approuvée par le C.A. du 28/12/07)	-	3 956	12 645	3 162	19 763
Prix d'exercice (en euros) (après actualisation approuvée par le C.A. du 28/12/07)	2,16 €	2,18 €	2,79 €	2,53 €	
Date d'échéance du plan	28/10/2014	22/09/2013	21/05/2013	11/08/2008	

20.2.2.4.11 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	1 141 167
Ventes de produits finis	6 724 516
Prestations de services	1 965 237
TOTAL	9 830 920

Répartition par marché géographique	Montant
France	4 580 303
Etranger	5 250 617
TOTAL	9 830 920

20.2.2.4.12 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-324 003	- 25 731
Résultat exceptionnel (et participation)	586 812	0
Résultat comptable	307 290	- 25 731

20.2.2.4.13 INTEGRATION FISCALE

Intégration fiscale :

Les résultats fiscaux sont transférés à DMS, société mère, dans le cadre du régime d'intégration fiscale dans lequel elle s'est inscrite à compter du 1er janvier 2000.

Les sociétés filles intégrées sont :

- Médilink depuis le 1er janvier 2000 ;
- Apelem depuis le 1er janvier 2004.

20.2.2.5 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Comptabilisation de l'IS

La société emploie la méthode de la « neutralité » c'est-à-dire :

- les filiales comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées séparément ;
- la société mère enregistre son propre impôt et l'économie (ou la charge complémentaire) provenant de l'application du régime.

Sortie de filiales avec clauses d'indemnisation

La convention d'intégration fiscale prévoit le versement d'une indemnisation égale à l'appauvrissement de la filiale inhérent à cette perte.

20.2.2.5.1 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	NEANT
Cautions (sur découverts bancaires auprès de la filiale APELEM)	6 280 000
Engagements en matière de pensions	NEANT
Autres engagements donnés :	
Inscriptions privilèges du trésor public	559 888
Nantissement du fonds de commerce	7 052 833
TOTAL	13 892 721

Engagements reçus	Montant
Avais, cautions et garanties	NEANT
Autres engagements reçus :	NEANT
TOTAL	

20.2.2.5.2 *Accroissements et allègements de la dette future d'impôts*

ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS (groupe)	
Total Des déficits restant à reporter	9 188 992
Moins-values à long terme	678 935

20.2.2.5.3 *Rémunérations des dirigeants*

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

20.2.2.5.4 *Effectif moyen*

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres, agents de maîtrise et techniciens, employés, ouvriers	61	0
TOTAL	61	0

20.2.2.5.5 *Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés*

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de DMS. Seules les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une évaluation. La société a souscrit un contrat d'assurance financier. Ce contrat est assimilable à un régime à prestation définies et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs. Le calcul des engagements de retraite prend en compte les dispositions de la loi de financement de sécurité sociale pour 2008, et notamment l'introduction d'une nouvelle contribution en cas de mise à la retraite par l'employeur. L'hypothèse de provisionnement correspond à une mise à la retraite du salarié par l'employeur à l'âge de 65 ans.

20.2.2.5.6 Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2007 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par intégration globale.

Société	Forme juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Perols)	389 873 142	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.	Nîmes	319 996 146	Filiale	98,43%	-
MEDILINK	S.A.R.L.	Montpellier (Perols)	389 288 044	Filiale	99,80%	-
MERIX	S.A.R.L.	Montpellier (Perols)	348 233 800	Filiale	99,94%	-
LTR	S.A.R.L.	Montpellier (Perols)	344 312 798	Filiale	99,80%	-
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona		Filiale	0%	50,20% (1)-

(1) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM S.A (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 50.20% dans APELEM Espagne.

20.2.2.5.7 Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
APELEM	276 225	1 238 629	98	7 790 145	5 490 145	2 610 883	6 280 000	21 446 077	1 823 315	
MEDILINK	48 000	657 825	100	299 420	299 420	(912 717)		2 647 105	(3 842)	
LTR	8 160	0	100	373 320	0	152 976		518 029	(22 286)	
MERIX	80 000	(4 463)	100	445 856	0	(153 138)		672 202	(90 765)	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
NEANT										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises	NEANT									
b) Etrangères	NEANT									
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises	NEANT									
b) Etrangères	NEANT									

20.3 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Diagnostic Médical Systems relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

20.3.1.1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes aux états financiers consolidés :

L'augmentation de capital réalisée au cours de l'exercice, présentée dans la note 1 « Eléments marquants de l'exercice » ;

La non comptabilisation des actifs d'impôts différés, compte tenu des pertes des derniers exercices, telle qu'indiquée dans les notes 2 « principes comptables » et 21 « Impôts – Preuve d'impôt ».

20.3.1.2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède, systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation de l'écart d'acquisition, tel que décrit dans les notes 2 (paragraphe « regroupement d'entreprises et reconnaissance des écarts d'acquisition ») et 4 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations. Nous avons également vérifié que la note aux états financiers consolidés donne une information appropriée.

Nous avons par ailleurs examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur dépréciation. Nous nous sommes assurés que les notes 2 (paragraphe « frais de recherche et développement ») et 4 aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

20.3.1.3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montpellier, le 30 Avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

SELARL D D.A

Consultants Auditeurs Associés

Michel DEHORS
Associé

Gérard JEANNET
Associé Gérant

20.3.2 Rapport général sur les comptes sociaux de la société DMS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DMS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

20.3.2.1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans le paragraphe « Faits caractéristiques » de l'annexe :

- L'augmentation de capital réalisée en décembre 2007,
- Les abandons de créances obtenus sur l'exercice.

20.3.2.2 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constate des dépréciations sur les participations détenues, telles que décrites en note « Immobilisations financières » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à :

- une prise de connaissance de la procédure suivie par la société pour procéder à leur estimation,
- une appréciation des hypothèses sur lesquelles se fondent ces dépréciations.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Votre société, pour des raisons techniques et commerciales, teste les machines, soit en interne, soit auprès de certains clients ou prospects. La valeur de ces appareils est maintenue dans les stocks au bilan. Lorsque ces tests se prolongent et que l'état des machines se dégrade, la valeur des appareils est reclassée parmi les immobilisations. Ces biens sont ensuite dépréciés sur la durée de vie estimée restante. En application de cette pratique, au cours de l'exercice, votre société a procédé au reclassement en immobilisations de machines pour une valeur brute de 312 K€, tel qu'indiqué au paragraphe « Etat des immobilisations » de l'annexe. Compte tenu de leur obsolescence technique, une dépréciation de 78 K€ a été constatée sur ces immobilisations dans les charges de l'année 2007.

Nous avons procédé :

- à la vérification de la valeur des actifs concernés,
- à l'examen des conditions de dépréciation de ces actifs.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

20.3.2.3 VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler :

- sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montpellier, le 30 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ

Michel DEHORS
Associé

Consultants Auditeurs Associés

Gérard JEANNET
Associé gérant

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

20.3.3.1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

20.3.3.2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Engagements de caution solidaire

Engagement de caution solidaire en faveur de la Banque Populaire du Sud

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE, Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Engagement de caution solidaire de votre société au profit de la société APELEM, en faveur de la Banque Populaire du Sud.
- Modalités : Votre société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur de la Banque Populaire du Midi à hauteur de 650 000 €. La durée de cet engagement est indéterminée.

Engagement de caution solidaire en faveur du Crédit Lyonnais

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE, Jean-Luc DUMAS.

- Nature et objet : Engagement de caution solidaire de votre société au profit de la société APELEM, en faveur de la banque Crédit Lyonnais.
- Modalités : Votre société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur de la banque Crédit Lyonnais à hauteur de 3 650 000 €. La durée de cet engagement est indéterminée.

Engagement de caution solidaire en faveur du Crédit Agricole

- Administrateurs concernés : Antoine RABASTE, Jean-Luc DUMAS.
- Nature et objet : Engagement de caution solidaire de votre société au profit de la société APELEM, en faveur du Crédit Agricole.
- Modalités : Votre société s'est portée caution solidaire de la société APELEM en faveur du Crédit Agricole à hauteur de 760 000 €. La durée de cet engagement est indéterminée.

Montpellier, le 30 Avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

SELARL D D A
Michel DEHORS
Associé

Consultants Auditeurs Associés
Gérard JEANNET
Associé gérant

20.3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE
RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION
COMPTABLE ET FINANCIERE**

Exercice clos le 31 Décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, et en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31/12/2007.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Montpellier, le 30 avril 2008

SEL DDA
Commissaire aux Comptes
représentée par :
Michel DEHORS

SARL Consultants Auditeurs Associés
Commissaire aux Comptes
représentée par :
Gérard JEANNET

20.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau se décompose comme suit :

Exercice	2007								2006							
	Cazes, Bernard, Godyn		DDA		Consultants Auditeurs		M. Alain Méric		Cazes, Bernard, Godyn		DDA		Consultants Auditeurs		M. Alain Méric	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
AUDIT																
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés		0%	37	100%	37	86%	15	100%	21	100%	27	100%	52	100%	15	100%
Missions accessoires	6	100%		0%	6	14%		0%		0%		0%		0%		0%
Sous total Audit	6	100%	37	100%	43	100%	15	100%	21	100%	27	100%	52	100%	15	100%
AUTRES PRESTATIONS		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%
Fiscal	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Autres prestations		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%
Sous total autres prestations	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
TOTAL	6	100%	37	100%	43	100%	15	100%	21	100%	27	100%	52	100%	15	100%

20.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Néant

20.6 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Voir paragraphes 9.1.3.2, 9.1.3.5 et 9.1.3.6

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

Voir NOTE 23 Gestion des capitaux propres et Capital social , page 89.

21.2 INFORMATIONS CONCERNANT LES BSAR (BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS REMBOURSABLES)

21.2.1 Nature des BSAR A et des BSAR B

Les BSAR A et les BSAR B émis par la Société sont des valeurs mobilières donnant accès au capital au sens de l'article L.228-91 du Code de commerce.

Ils permettent la souscription d'actions DMS par exercice des BSAR A et/ou par exercice des BSAR B, étant précisé que lors de l'exercice de BSAR A et de l'exercice de BSAR B, la Société remettra des actions nouvelles.

A chaque ABSAR émis le 27/09/2006 était attaché UN (1) BSAR A et UN (1) BSAR B. Lors de l'augmentation de capital du 27/09/2006, ont été émis 4 591 490 BSAR A et 4 591 490 BSAR B.

Les BSAR A et les BSAR B sont cotés séparément des actions DMS.

Leur cotation se fait sous le numéro de code ISIN FR0010367110 pour les BSAR A et sous le numéro de code ISIN FR0010367128 pour les BSAR B.

21.2.1.1 Caractéristiques des BSAR A

Prix d'exercice	: 4 €
Cours de déclenchement du remboursement anticipé	: 4,80 €
Prix de remboursement anticipé	: 0,01€
Parité	: 2 BSAR A permettent de souscrire 1 action nouvelle
Période d'exercice	: 3 octobre 2006 - 31 décembre 2007

21.2.1.2 Caractéristiques des BSAR B

Prix d'exercice	: 9 €
Cours de déclenchement du remboursement anticipé	: 10,80 €
Prix de remboursement anticipé	: 0,01€
Parité	: 4 BSAR B permettent de souscrire 1 action nouvelle
Période d'exercice	: 3 octobre 2006 - 31 décembre 2010

Les BSAR A et les BSAR B peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des souscripteurs.

21.2.1.3 Devise d'émission des BSAR A et des BSAR B

L'émission des BSAR A et des BSAR B a été réalisée en euros.

21.2.2 *Droits et restrictions attachés aux BSAR A et aux BSAR B et modalités d'exercice de ces droits.*

21.2.2.1 Prix d'exercice des BSAR A et des BSAR B et nombre d'actions DMS reçues par exercice des BSAR A et des BSAR B

Sous réserve des stipulations de la section 4.2.2.4. « Règles d'ajustement applicables en cas d'événement ayant une incidence sur le sous-jacent », DEUX BSAR A donnent droit de souscrire UNE action nouvelle DMS et QUATRE BSAR B donneront droit de souscrire UNE action nouvelle (ci-après, la « Parité d'Exercice ») moyennant le versement d'un prix d'exercice de 4 euros pour les BSAR A et de 9 euros pour les BSAR B devant être libéré en espèces ou par compensation avec une créance liquide et exigible, simultanément à l'exercice respectivement des BSAR A et des BSAR B.

La Société remettra des actions nouvelles.

Dans l'éventualité où tous les BSAR A auraient été exercés, il serait émis 2 295 745 actions nouvelles DMS.

Dans l'éventualité où tous les BSAR B seraient exercés, il serait émis 1 147 872 actions nouvelles DMS.

21.2.2.2 Période d'Exercice des BSAR A et des BSAR B

Les BSAR A peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 31 décembre 2007 inclus.

Les BSAR B peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 31 décembre 2010 inclus.

21.2.2.3 Modalités d'exercice des BSAR A et des BSAR B et de livraison des actions provenant de l'exercice des BSAR A et des BSAR B

Pour exercer leurs BSAR A et/ou leurs BSAR B, les porteurs devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire financier chez lequel leurs titres sont inscrits en compte et verser le montant dû à la Société du fait de cet exercice.

La SOCIETE GENERALE assure la centralisation de ces opérations.

La date d'exercice (ci-après la « Date d'Exercice ») sera la date de réception de la demande par l'établissement centralisateur, la livraison des actions interviendra au plus tard le septième jour de bourse suivant la Date d'Exercice.

21.2.2.4 Jouissance et droits attachés aux actions souscrites par exercice des BSAR A et des BSAR B

Les actions souscrites par exercice des BSAR A et/ou des BSAR B portent jouissance du premier jour de l'exercice social au cours duquel lesdites actions auront été souscrites et le prix de souscription réglé.

Elles sont, dès leur création, soumises à toutes les stipulations statutaires.

Elles sont entièrement assimilées aux actions anciennes après paiement, le cas échéant, du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de cet exercice.

Dans les répartitions de bénéfices qui pourront être réalisées au titre de l'exercice en cours lors de leur émission et au titre des exercices ultérieurs, ces actions nouvelles recevront le même dividende que celui qui pourra être attribué aux actions anciennes de même nominal et portant même jouissance.

Les BSAR A non exercés au plus tard le 31 décembre 2007 sont caducs et ont perdu toute valeur.

Les BSAR B non exercés au plus tard le 31 décembre 2010 seront caducs et perdront toute valeur.

21.2.2.5 Remboursement anticipé des BSAR A et des BSAR B à l'initiative de la Société

La Société peut, à son seul gré, procéder à tout moment, à compter du 1er janvier 2007 jusqu'à la fin de la Période d'Exercice, au remboursement anticipé de tout ou partie des BSAR A restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euro.

Toutefois, de tels remboursements anticipés ne seront possibles que si la valeur calculée sur dix jours de bourse consécutifs au cours desquels l'action DMS est cotée, choisis parmi les vingt jours qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé des produits des cours de clôture de l'action DMS sur le Marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. et de la Parité d'Exercice en vigueur lors desdites séances de bourse, excède de 20% le prix d'exercice, soit 4,80 euros.

Dans l'hypothèse où le prix de souscription des BSAR A viendrait à être modifié à la hausse ou à la baisse, le cours plancher de déclenchement du droit au remboursement anticipé sera modifié à due concurrence.

La Société peut, à son seul gré, procéder à tout moment, à compter du 1er janvier 2007 jusqu'à la fin de la Période d'exercice, au remboursement anticipé de tout ou partie des BSAR B restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euro.

Toutefois, de tels remboursements anticipés ne seront possibles que si la moyenne des produits des cours de clôture de l'action DMS sur le Marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. et de la Parité d'Exercice en vigueur lors desdites séances de bourse, excède de 20% le prix de souscription, soit 10,80 euros.

Dans l'hypothèse où le prix de souscription des BSAR B viendrait à être modifié à la hausse ou à la baisse, le cours plancher de déclenchement du droit au remboursement anticipé sera modifié à due concurrence.

Au cas où la Société procéderait à un remboursement partiel des BSAR A et/ou des BSAR B restant en circulation, le nombre de BSAR A et de BSAR B à rembourser (ci-après le « Nombre de BSAR A et de BSAR B à Rembourser ») correspondra pour chaque tranche de remboursement à au moins 10 % du nombre de BSAR A et/ou du nombre de BSAR B (arrondi au nombre entier inférieur) émis.

Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement anticipé des BSAR A et/ou des BSAR B au prix de 0,01 euro, les porteurs de BSAR A et/ou les porteurs de BSAR B pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR A et/ou leur BSAR B avant la date fixée pour le remboursement conformément aux stipulations de la section 21.2.2.3 « Modalités d'exercice des BSAR A et des BSAR B et de livraison des actions provenant de l'exercice des BSAR A et des BSAR B ». Passée cette date, les BSAR A et les BSAR B seront remboursés par la Société et annulés.

21.3 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.3.1 Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toute activité de services, commerciale et financière, industrielle et technique, notamment et en partie, dans le domaine des applications de mesures physiques et de diagnostic médical,
- la mise en place, la réalisation, le contrôle de structures financières, commerciales, industrielles et techniques, pour son propre compte et/ou pour le compte d'autrui, ainsi que l'administration comptable, commerciale et financière, industrielle et technique de toute entreprise,
- la participation directe ou indirecte à toute opération pouvant se rattacher à l'objet social précité, à la création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations en participation et par tout autre moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger, ainsi que la prise de participation, par tout moyen, direct ou indirect, dans toute activité de services, commerciales et financières, industrielles et techniques,

- et plus généralement, toutes les opérations de services, commerciale et financière, industrielle et technique ainsi que toute opération immobilière et mobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tout objet similaire, connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation, et ce, en tout pays.

21.3.2 *Règlement des organes d'administration et de la direction*

Conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

Président du Conseil

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 75 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vices-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera la réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Délibérations du Conseil - Procès-verbaux

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Pouvoirs du Conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Direction Générale

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 17 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

21.3.3 Convocations aux assemblées générales annuelles et assemblées générales extraordinaires

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion, au lieu indiqué dans ladite convocation, cinq jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée. Les propriétaires d'actions

nominatives doivent, pour participer ou se faire représenter aux assemblées, avoir leurs actions inscrites à leur compte sur les registres de la société, cinq jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à un autre actionnaire ou à son conjoint en vue d'être représenté à une assemblée. Il peut également voter par correspondance conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Les dettes bancaires ont fait l'objet d'une renégociation qui a abouti le 25 avril 2007 à un rééchelonnement des échéances. Cet accord prévoit le règlement immédiat du quart des échéances échues et le rééchelonnement sur 2 années supplémentaires des trois quarts des échéances échues et à venir.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, l'historique d'informations financières, rapports et procès verbaux d'Assemblées Générales et des Conseils d'Administrations peuvent être consultés sur support physique au siège social.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir l'organigramme du groupe page 18.

La SA DMS et la SARL MEDILINK produisent des dopplers et des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Montpellier.

La SAS APELEM produit des appareils de radiologie et elle est située à Nîmes.

La SARL LTR gère les contrats de maintenance dans la région PACA et est située à Aubagne.

La SARL MERIX gère les contrats de maintenance dans le nord de la France et la région parisienne. Elle se situe à Evry dans la région parisienne.

Ces cinq entités avec SA APELEM Espagne, représentent le Groupe DMS.

SPECTRAP est une participation du groupe. Son activité est exclusivement commerciale.

Entre les sociétés du groupe existent des conventions:

- d'intégration fiscale
- de mise à disposition de personnel
- de compte courant rémunéré au taux d'intérêt de 5%
- de prestations d'animation courante (direction, gestion, ressources humaines) réalisées par la société DMS
- de distribution de produits APELEM par la société DMS.